
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 22 novembre 2016, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Sandrine Salerno et Esther Alder*, conseillères administratives, *M^{me} Vera Figurek*, *MM. Simon Gaberell et Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président et *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 10 novembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 novembre et mercredi 23 novembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Guillaume Barazzone, maire. Au nom du Conseil administratif, je vous lis pour information et de manière un peu rébarbative les propositions d'affectation des locaux de vote de 2017, dans l'ordre. 21-01/Cité-Rive: président: Gomez Alfonso, vice-président: Bovard Jules. 21-02/Pâquis: président: Gaillard Jean-François*, vice-président: Sormanni Killian. 21-03/Saint-Gervais: président: Guex Stéphane*, vice-président: Chassot Yves. 21-04/Prairie-Délices: président: Rubeli Pascal, vice-présidente: de Chastonay Marjorie. 21-05/Eaux-Vives-Lac: président: Zogg Thomas*, vice-président: Genoud Eric. 21-06/Eaux-Vives-Frontenex: présidente: Rouillet Michèle, vice-présidente: Châtelain Laurène. 21-07/Florissant-Malagnou: présidente: Basque Claudine, vice-président: Brandt Simon. 21-08/Cluse-Roseraie: présidente: Burtin Stéphanie, vice-président: Sandoz Antoine. 21-09/Acacias: président: Velasco Alberto, vice-président: Rudaz Marc-André. 21-10/Mail-Jonction: présidente: Casares Maria, vice-président: Bosshard Michel*. 21-11/Servette-Grand-Pré: président: Sormanni Gaylord, vice-président: Dujoux Valentin*. 21-12/Prieuré-Sécheron: président: Scherb Pierre*, vice-président: Balda Pierre. 21-13/Saint-Jean: présidente: Wyss Anouchka*, vice-présidente: Beaud Fabienne*. 21-14/Les Crêts: présidente: Widmer-Rezzonico Marisa*, vice-présidente: Lo Blue Jessica. 21-15/Cropettes-Vidollet: présidente: Ecuyer Hélène, vice-président: Micheli-Jeanet Léonard. 21-16/Vieusseux: présidente: Gammel Séverine, vice-présidente: Mounier Jade. 21-17/Champel: présidente: Magnin Danièle*, vice-présidente: Châtelain Claire.

*Nouveaux candidats et nouvelles candidates.

Voici la liste des suppléants: Baldini Frédéric, Banka Bigero Anicet, Bastos Bruno, Bettens Myriam, Brandt Pauline, Bucurescu Matei, Burdet Valentin, Cadena Janeth, Capitaine Da Silva Cynthia, Chappuis Victor, Dervishaj Arjana, Fischer Benjamin, Junod Sébastien, Kuderli-Berhane Nicole, Latella Maria, Lienhard Corinne, Malik Sulaiman, Nicoud Alain, Nuidant Yann, Perez Nicolas, Sandoz Michelle, Sorrentino Benjamin, Spuhler Pascal, Taverney Marc et Taverney Tetyana.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Esther Alder sera absente ce soir. M^{me} Sandrine Salerno, quant à elle, sera absente dès 20 h 30. Et enfin, M. Guillaume Barazzone sera absent demain, dès 20 h 30.

Je vous informe aussi de la visite de M. Daniel Petitjean qui se promènera parmi nous durant cette séance jusqu'à 19 h. Il est administrateur informatique au Grand Conseil valaisan. Il a été mandaté par le Conseil administratif pour établir un cahier des charges, dans le cadre de la mise en place d'un parlement sans papier. Il assiste à nos travaux aujourd'hui afin de mieux comprendre nos processus et nos besoins. Soyez le bienvenu, Monsieur Petitjean.

Je salue également à la tribune les participants à l'atelier découverte «Bienvenue en Ville de Genève», conduit par M. Romain Bischoff, chargé de formation, ainsi que M^{mes} et MM. Olga Montant, Monique Crettaz, Claude Dugerdil, Myriam Rodriguez, Lynn Bernhard, Jacqueline Perren, Josiane Barbier et Pierrot Vecchio qui assistent à notre séance dans le cadre d'une activité de Cité Seniors. Ils ont été invités à suivre nos travaux par M^{me} Nadine Rogivue, travailleuse sociale. Soyez les bienvenus! (*Applaudissements.*)

Vous avez déjà reçu un e-mail à ce propos, mais je vous rappelle que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) est présente à la salle des pas perdus, ce soir et demain soir, pour vous aider ou vous conseiller dans l'utilisation de tous vos supports et systèmes informatiques, ordinateurs, portables, etc.

Nous avons reçu une correspondance de M. Marc Dalphin. Je prie M^{me} Ecuyer de bien vouloir la lire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 novembre 2016

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

N'étant pas chanteur ni auteur, veuillez excuser mon pâle pastiche prosodique de la chanson de Boris Vian. En solidarité avec les futur-e-s retraité-e-s contraint-e-s de la Ville de Genève, je vous fais une lettre que vous lirez peut-être si votre ordre du jour vous en laisse le temps. Je viens de recevoir mes papiers officiels pour partir à la retraite à l'âge de 62 ans.

Monsieur le président, je ne veux pas être de suite à la retraite, ma rente ne suffit pas. Au cas où, il faut que je vous dise, ma décision est prise. Je mendierai ma vie en m'inscrivant au chômage, pour ne pas voir pleurer mes enfants et subvenir aux besoins.

En 2010, vous ou vos pairs avez voté et accepté le statut en vigueur. Monsieur le président, ce n'est pas pour vous fâcher. Vous avez des responsabilités que vous ne prenez pas encore envers les employé-e-s, que vous ne prenez pas encore en ne rendant pas vos rapports et que vous ne prenez pas encore en refusant l'équilibre. Ce n'est pas pour vous fâcher, 80% des employé-e-s de la Ville ont voté.

Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, merci de m'avoir lu et veuillez recevoir mes salutations les meilleures.

Marc Dalphin

Le président. Je vous informe également que les organisateurs de la course de l'Escalade vous invitent le 2 décembre, à 19 h, au repas qui aura lieu dans le parc des Bastions.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-366, «Est-ce que Genève veut continuer à fêter l'Espoir?».

Je prie M^me Sumi de nous donner lecture de la lettre qui l'accompagne.

Lecture de la lettre:

Thônex, le 15 novembre 2016

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Après 18 éditions couronnées de succès, est-il encore nécessaire de présenter la Fête de l'Espoir? La réponse est oui, car cette grande manifestation populaire et gratuite qui attire une moyenne de 40 000 personnes à chacune de ses éditions et qui fait le bonheur non seulement du public, mais aussi des artistes renommés qui y participent depuis toujours sans percevoir le moindre cachet, est en danger.

Pétitions

La Fête de l'Espoir est un grand rassemblement social et culturel qui propose, sur une journée, une multitude d'animations pour les familles ainsi qu'une grande soirée de concerts, le tout: gratuitement!

Son rôle, en tant qu'acteur communautaire, est de permettre à toutes les personnes démunies de se réunir et de faire la «Fête» ensemble une fois par année autour de la musique, langage universel compris par tous. C'est aussi la possibilité pour de nombreux groupes issus de la scène locale de s'y produire aux côtés d'artistes renommés et de profiter des joies d'une grande scène devant un public venu nombreux. C'est également la possibilité d'offrir une vitrine à de nombreuses associations locales qui œuvrent dans le domaine social et qui peuvent y participer de différentes manières: stands d'animations, mise en avant des activités et visibilité.

Organisée par l'association sans but lucratif Pour y croire encore, elle a pour objectif de faire de Genève, l'espace d'une journée, la capitale de l'Espoir!

Réussir ce formidable pari 18 fois de suite tient de l'exploit, sachant qu'il est de plus en plus difficile de trouver des fonds pour réaliser ce genre de projet. Cette longévité, nous la devons en partie à nos principaux partenaires privés (Migros, SIG, Naxoo, BCGe, entre autres), au soutien de nombreux médias (RSR, Tribune de Genève, etc.) et aux artistes qui acceptent tous de se produire bénévolement. Mais le maintien de l'ensemble de ces financements devient compliqué au fil des années et nous n'arrivons plus à faire face aux dépenses grandissantes, surtout en matière de sécurité.

En 2016, pour la toute première fois, la Fête de l'Espoir n'a malheureusement pas reçu le moindre soutien financier de la part de la Ville de Genève. Les soutiens logistiques apportés par la Ville sont capitaux, mais une aide financière l'est également. Cette absence de financement est regrettable compte tenu des nobles idées que défend depuis sa création cet événement genevois unique en son genre et de sa notoriété, tant au niveau national qu'international.

Aujourd'hui c'est l'existence même de cette manifestation populaire qui est en péril!

C'est pour cette raison que nous déposons ce jour une pétition de 5175 signatures à l'attention des autorités cantonales et communales, et dont le texte est joint à cette lettre. Elle se compose de 4321 signatures papier récoltées le jour de la 18^e Fête de l'Espoir et de 856 signatures électroniques obtenues sur le site internet «<https://www.change.org/>».

Par cette pétition nous demandons votre aide afin que notre mission puisse perdurer: offrir à un public intergénérationnel, interculturel et de différents niveaux sociaux la possibilité de se réunir et de croire encore à des notions telles que le partage, la générosité, la paix et l'amour.

Comme il est primordial pour nous de garantir la gratuité de la Fête de l'Espoir, nous souhaiterions obtenir de votre part un soutien financier durable ainsi que le maintien des prestations en nature.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, nos respectueuses salutations.

Pierre-Michel Meier
Président de l'association Pour y croire encore

5. Questions orales.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno, qui hélas n'est pas là. Elle aura l'occasion de me répondre peut-être de façon argumentée ultérieurement. Elle concerne le Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en Ville de Genève que nous avons voté. Vous savez qu'en fonction de ce fonds, les entreprises de la Ville de Genève qui en font la demande peuvent obtenir 3000 francs pour un-e apprenti-e engagé-e en filière de certificat fédéral de capacité (CFC) et 5000 francs pour un-e apprenti-e en filière d'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Puisque les inscriptions à ce fonds étaient ouvertes du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre et qu'elles sont désormais closes, j'aurais aimé avoir un bilan de la situation actuelle. Combien d'entreprises se sont inscrites pour conclure des contrats d'apprentissage visant la délivrance de CFC? Et pour la délivrance d'AFP? J'aurais également souhaité savoir combien d'entreprises étaient inscrites au coaching d'Interface Entreprises.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement. Je donne la parole à M^{me} Carron.

M^{me} Anne Carron (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse également à M^{me} Salerno. Elle concerne la caisse CAP Prévoyance auprès de laquelle est affiliée une grande partie des personnes employées par la Ville de Genève. Nous avons appris courant octobre que la baisse du taux technique de

0,5% décidée par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions provoquerait d'importantes baisses sur les prévisions du taux de couverture de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Mes questions sont les suivantes: quelle est la situation de la CAP Prévoyance? Est-ce que M^{me} Salerno peut nous confirmer que la Ville ne rencontrera pas de problème pour délivrer des prestations à ses pensionnés, sans recourir à des diminutions de rentes?

Le président. Il vous sera également répondu ultérieurement. La parole est à M. Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. Ce Conseil a voté un projet de délibération concernant le développement de logements, notamment étudiants, à travers un plan localisé de quartier (PLQ). Celui-ci s'applique sur toute la pointe qui va à peu près de l'arrêt Délices et du restaurant thaï, derrière, jusqu'aux parkings. Bien qu'il s'agisse d'une zone ordinaire, nous avons malgré tout décidé d'établir ce PLQ pour nous engager à construire des logements étudiants. Et puis, j'apprends par une des personnes qui étaient présentes lors d'une assemblée de quartier, à Saint-Jean, que l'une de vos cheffes de service se serait apparemment permis de dire que ce projet n'était pas du tout une priorité pour la Ville de Genève et qu'on pouvait être tout à fait tranquille à cet égard, car la Ville n'entreprendrait rien qui aille dans le sens de construire des logements étudiants. Je m'interroge un peu...

Le président. M. Pagani vous répondra demain. La parole est à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à notre maire M. Guillaume Barazzone. Aujourd'hui nous avons pu lire dans l'éditorial de la *Tribune de Genève* que le budget de l'organisation de la fête du réveillon s'élèverait à 200 000 francs. J'aurais voulu savoir si vous aviez fait appel à une société privée. Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres? Et est-ce qu'il y a eu un appel à projets, étant donné que 200 000 francs est un montant quand même important, d'autant plus que le feu d'artifice est payé par un hôtel privé situé juste en face?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Ivanov.

M. Christo Ivanov (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani et concerne l'école des Crêts-de-Champel. En effet, les travaux ont pris bien du retard. Il était prévu qu'ils s'achèment et se terminent à la fin de décembre, soit dans un mois. Or, il semblerait qu'il y ait encore du retard. On parle de Pâques 2017, voire plus tard encore. Monsieur le magistrat, j'aimerais que vous informiez ce plénum de ce qu'il se passe. De surcroît, un autre problème se pose du fait que les classes se déplacent de l'école Peschier à celle des Crêts-de-Champel, pour libérer les containers, afin que ceux-ci aillent aux Pâquis durant la rénovation des écoles de Pâquis-Centre et de la rue de Zurich. Par conséquent, Monsieur le magistrat, pourriez-vous s'il vous plaît informer ce plénum de ce qu'il se passe à l'école des Crêts-de-Champel pour rassurer les parents?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je répondrai d'abord à la dernière question sur le transfert des containers aux Pâquis. Vous voterez ce soir ou demain soir, je l'espère, la rénovation de l'école de Pâquis-Centre qui est de toute façon prévue pour début septembre, si mes informations sont exactes, ou en tout cas programmée. En ce qui concerne l'école des Crêts-de-Champel, nous avons eu d'énormes problèmes avec le façadier. En effet, il y a eu des malfaçons de la part des entreprises pour la façade, et nous ne pouvons pas descendre les échafaudages tant que ces malfaçons ne sont pas résolues. C'est pour cela que nous avons déjà retardé le projet de six mois. On pensait faire le déménagement à Noël, or maintenant on le retarde jusqu'à Pâques. Je prie les parents qui nous écoutent de bien vouloir nous excuser, mais ce sont des impondérables de construction. Comme vous le savez, c'est parfois difficile qu'un maître d'ouvrage fasse appliquer ses desiderata en temps et en heure.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Pagani et elle concerne le bus N° 32. J'ai été interpellée par les utilisateurs de ce bus qui m'ont informée que la Ville n'entendait plus participer au financement de son utilisation. Or, ce bus permet aux personnes âgées de faire une boucle depuis le boulevard Carl-Vogt en passant par la plaine de Plainpalais et de revenir. Je me posais la question de savoir pour quels motifs cette décision avait été prise et si effectivement ce déplacement serait remplacé par autre chose qui pourrait laisser l'autonomie aux utilisateurs de profiter de la plaine.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je fournis juste une information préalable pour celles et ceux qui n'étaient pas là. La municipalité subventionnait trois lignes de petits bus que je résume ici, de manière succincte et synthétique: celui de la Jonction dont vous faites état, celui de la Vieille-Ville qui est mainte-

nant électrifié et celui qui desservait l'Hôpital. Les deux premières lignes, celle de la Vieille-Ville et celle de l'Hôpital, étaient rentables. Elles le sont toujours et c'est pour cela qu'elles ont été intégrées dans le contrat quadriennal des Transports publics genevois (TPG). Nous n'avons plus à les subventionner. Par contre, la ligne de la Jonction a réalisé un déficit assez abyssal de 400 000 francs. Ce Conseil avait donc décidé de la supprimer, ou en tout cas de soutenir sa suppression. Nous avons beaucoup discuté avec les TPG et nous sommes arrivés à sortir par le haut de cette affaire ainsi qu'à faire en sorte que cette ligne soit fusionnée avec celle de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA).

En 2018-2019, quand le CEVA fonctionnera, les personnes qui descendent au centre-ville depuis Bernex n'auront plus à passer par le pont de l'Ile, mais pourront transiter directement à l'Hôpital avec ce petit bus, voire reprendre le CEVA pour refaire le tour de notre ville. C'est une ligne stratégique pour les TPG. Ils ont bien voulu faire fusionner ces deux lignes, celle de la Jonction et celle de l'Hôpital, dès le 1^{er} janvier 2017. Des informations seront transmises dans le courant du mois de décembre avec la collaboration de ma collègue Esther Alder puisque, comme vous l'avez dit, ce sont surtout des personnes âgées qui avaient besoin et qui ont encore besoin de cette ligne.

Malheureusement, il y a un petit hic, j'aurais bien voulu que cette ligne soit derrière le tram qui passe à la rue des Deux-Ponts, or elle sera toujours à la rue David-Dufour, ce qui fait que les gens auront à marcher pour rejoindre cette rue. Toutefois il est très possible qu'à terme cette petite ligne rejoigne directement la rue des Deux-Ponts.

Enfin, elle n'est pas intégrée. Les 170 000 à 200 000 francs de perte par année ne sont pas intégrés dans le contrat de prestation des TPG. Ils le seront dans deux ans, car les TPG s'y sont engagés. Dans ces conditions-là, la Ville de Genève a trouvé un moyen de subventionner les TPG à hauteur de 130 000 à 170 000 francs, soit le déficit chronique de cette petite ligne de la Jonction, par un fonds dédié aux personnes âgées.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne la protection civile. Une personne a récemment passé ses deux jours de protection civile avec vos services. Comme assez souvent, le programme a été peu chargé, quoique intéressant à son avis. Il avait bien du temps à disposition. Il s'étonnait alors que du matériel en plastique soit utilisé pour les repas. Tout d'abord, vu le temps disponible, il aurait été parfaitement possible d'utiliser de la vaisselle. Le groupe aurait largement eu le temps de la faire, et j'ajouterai que ça ne leur aurait sûrement pas fait de mal. La personne s'étonnait ensuite, et moi avec, que vu le choix d'utiliser du matériel jetable il n'y ait pas de matériel biodégradable, mais que vos services aient proposé un matériel en plastique à jeter. Ne

pourriez-vous pas proposer une pratique davantage compatible avec une récupération des déchets favorable à l'environnement?

M. Guillaume Barazzone, maire. Madame la conseillère municipale, merci pour cette question. Oui, je m'étonne aussi de cette pratique de la protection civile que je vais essayer de faire changer le plus rapidement possible, car vous avez raison. Non seulement on ne montre pas l'exemple, puisque ce n'est pas écologique, mais c'est surtout contraire à tous les engagements que le Conseil administratif a pris. Merci pour ce conseil et ces informations. C'est important que vous nous les fassiez remonter. On fera le nécessaire le plus rapidement possible.

J'en profite pour répondre à M. Haas concernant la fête du 31 décembre. Il demandait si la Ville organisait un appel d'offres pour l'organisation de cette fête. Elle ne le fait pas cette année et ne le fait plus depuis un certain nombre d'années. En réalité l'organisation est assurée par la Ville: la manifestation est organisée par la Ville et ensuite elle mandate des associations, telle l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR) et d'autres partenaires. Quant aux autres mandataires, le partenariat est le suivant: vous avez le droit d'animer une scène où vous touchez un petit mandat avec une petite rémunération. Les organisateurs de la scène peuvent utiliser tous les bénéfices générés par celle-ci. On a un système qui fait que l'on ne délègue pas l'organisation à un privé, pour la totalité de la somme. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'appel d'offres. Je précise que j'avais demandé que l'on ne travaille pas toujours avec les mêmes partenaires. C'est pourquoi il y en a de nouveaux cette année par rapport à l'édition précédente.

M. Jean-Luc von Arx (DC). Un petit coup de projecteur sur Plainpalais. Service jeunesse et service aménagement, cette question s'adresse plutôt à M. Pagani. En fait, nous connaissons très bien le skatepark, les terrains de pétanque ainsi que leur succès, avec le monde qui se réunit régulièrement à Plainpalais. Vous êtes au courant qu'il y a pas mal de nuisances sonores et du bruit pour les différents habitants qui sont évidemment riverains. La question de l'éclairage est aussi un serpent de mer qui revient. C'est pour cela que je me permets de vous la poser. Existe-t-il un horaire défini pour l'utilisation du skatepark ainsi que pour celle du terrain de pétanque? Je vous remercie de bien vouloir y répondre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Quand M. Hediger a décidé de mettre en place le terrain de pétanque comme essai, il y a eu un tel engouement que nous avons décidé de le redimensionner et de le maintenir là où il était. Quand j'ai décidé de créer ce skatepark, il y a également eu un tel enthousiasme

Questions orales

que nous avons été victimes, les uns et les autres, de notre succès. Si vous passez à 2 h du matin, vous verrez qu'il y a toujours des gens qui y font du skate. Je ne sais pas s'ils dorment... Toujours est-il que ça les regarde. La lumière s'abaisse à partir de 22 h, je crois. Néanmoins il y a quand même des gens qui arrivent à vaquer à leurs occupations avec la lumière qui prévaut dans notre ville de manière générale, bien qu'il y ait un horaire pour la lumière sur la plaine de Plainpalais. J'espère que le futur aménagement nous permettra de rationaliser cette question tout autour de la plaine de Plainpalais et de sécuriser encore plus les allées périphériques. Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal.

M. Michel Nargi (LR). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne la zone piétonne des Tulipiers. Monsieur le maire, je pense que vos services sont au courant que dans la zone une bande de jeunes se réunit le soir et le week-end. Ils boivent, ils laissent des débris, ils roulent avec des scooters et ils font du bruit. Maintenant, avec le mauvais temps et le froid qui s'installe, on commence à retrouver ces mêmes jeunes dans les allées et les parkings souterrains où ils font des courses de motos, démontent des ascenseurs. Ma question est la suivante: quand est-ce que des patrouilles d'agent-e-s de la police municipale (APM) seront assurées plus régulièrement dans cette zone piétonne pour essayer de régler ce problème une fois pour toutes?

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, d'avoir relayé cette problématique que je relayerai à mon tour auprès des services concernés, à commencer par la police municipale, et éventuellement à la délégation à la jeunesse pour voir si on peut calmer le jeu dans le quartier et faire en sorte que les habitants puissent dormir et surtout qu'il y ait moins de problèmes dans la zone piétonne que vous mentionnez.

M. Stéphane Guex (HP). C'est une question qui s'adresse à M. Pagani ou à M. Barazzone. Le 11 novembre dernier, à peu près 25 panneaux en bois de belle facture ont été installés sur la plaine de Plainpalais. Il doit certainement s'agir d'un travail de menuisier. Je voudrais savoir quel a été le budget de ce travail et sur quel poste de quel département il a été imputé.

(M. Pagani n'a pas compris la question.)

Le président. Répétez, Monsieur Guex. Vous avez été tellement bref...

M. Stéphane Guex. Ce sont des panneaux accrochés aux arbres qui recommandent au corps électoral de voter oui au projet, alors que d'autres demandent de voter non. Je voulais donc simplement connaître le budget et le poste imputé.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous parlons bien des bulles qui ont été fabriquées et élaborées par M. Aloys, cet artiste bien connu dans notre ville. Je l'ai mandaté en tant qu'informateur pour attester de ce que nous avons déjà planté sur la plaine de Plainpalais. Toutes les bulles ont été installées sur des arbres qui seront maintenus, qui ont été transplantés et qui ont été plantés, afin d'informer la population. A mon souvenir, le prix de cette opération avoisine les 5000 francs tout compris, tenant compte de la rémunération de M. Aloys et de la confection de ces petits panneaux de bois.

M^{me} Helena Rigotti (LR). Ma question s'adresse au magistrat M. Kanaan. On m'a rapporté un problème qui s'est produit à la piscine de Varembe, selon lequel des corridors de nage libre auraient été supprimés à partir de 18 h et les nageurs auraient été cantonnés à seulement un quart de ces corridors. Ma question est la suivante: est-ce une exception? Pourquoi de telles suppressions ont-elles été effectuées?

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

Le président. M. Kanaan vous répondra demain. La parole est à M. Bärtschi.

M. François Bärtschi (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle a trait à l'immeuble des Minoteries. Des travaux importants y sont réalisés et malheureusement des habitants handicapés y vivent. Il faudrait veiller à faire en sorte que ces personnes puissent avoir une existence tolérable, car certaines d'entre elles doivent quitter leur appartement pendant la journée. Or, ce sont des gens qui ont quand même une existence souvent difficile due à leur situation. Je voulais savoir si on se préoccupait de ces personnes ou si on allait s'en préoccuper.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, comme vous je suis et j'étais extrêmement préoccupé par la situation de ces personnes. Vous savez que les Minoteries c'est 250 logements. Nous travaillons

par allée d'immeuble. Dans la proposition que vous avez acceptée, des médiateurs étaient prévus. Deux personnes sont affectées à ce travail: concrètement elles trouvent les individus concernés par ces travaux et leur proposent soit de déménager dans un autre appartement, soit de rester dans le leur. En effet, des appartements sont mis à disposition. On a acheté tout le matériel. Les individus concernés peuvent déménager sans transporter leurs meubles. On réalise les travaux, et après ils reviennent dans leur appartement, ou si les travaux sont très modestes, certains peuvent y rester. On va même jusqu'à percer des cloisons pour permettre aux gens de prendre l'ascenseur de l'allée suivante pour descendre, car les allées sont concomitantes. Ce sont des travaux extrêmement compliqués.

Nous avons aussi du personnel infirmier qui se trouve au bas des immeubles. J'ai demandé à ma collègue Esther Alder de faire en sorte que ces personnes restent, alors qu'il était question de réduire la voilure au niveau de l'encadrement entre guillemets «sanitaire» des personnes. Pendant les travaux le personnel reste à la disposition de ces personnes. On fait tout, y compris faire venir la protection civile comme lorsqu'il y a eu l'incendie qui a provoqué passablement d'émoi dans la première allée dont nous venions de changer l'ascenseur. J'en profite pour remercier la protection civile et toutes les personnes bénévoles qui travaillent sur ce chantier, car c'est vraiment un chantier compliqué et complexe. Je demande un peu de patience aux locataires qui nous écoutent. On a même régulièrement des assemblées avec ces locataires pour essayer de faciliter les choses.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune M^{me} Marie-Claire Messerli, ancienne conseillère municipale. Bienvenue! (*Applaudissements.*) La parole est à M. Gurtner.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au maire, M. Guillaume Barazzone. En buvant mon café le 16 novembre, autant dire que je l'ai rendu directement et intégralement en lisant une déclaration de M. Pagani dans le journal *Le Courrier* qui dit, je cite: «C'est la première fois en dix ans que j'entends mes collègues dire que, s'il le faut, la Ville licenciera des collaborateurs. Je me distancie de façon très ferme (*de leur prise de position sur la RIE III, ndlr*).» Est-ce que le conseiller administratif confirme ses propos assez graves pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville? Est-ce que la Ville de Genève a l'intention de toucher aux services à la population?

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je peux vous assurer en tant que maire de la Ville de Genève, en tant que représentant du Conseil administratif et surtout en tant que président, que celui-ci n'a jamais indiqué ni pris la décision qu'il licencierait du personnel. Il n'a pas décidé de le faire et n'en a pas l'intention. Je ne peux que vous réaffirmer que ce n'est pas le cas.

M. Pierre Gauthier (HP). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder, mais je crois qu'elle n'est pas là. Je pense qu'elle y répondra demain. J'ai été approché par plusieurs personnes employées de la Ville de Genève à des taux d'activité très bas et avec des ressources très minces. Ces personnes, du fait de leur salaire et de leurs conditions de vie très modestes, reçoivent une aide sociale qui leur permet de faire face et de tenir leur budget, sans pour autant faire des folies, loin de là. La Ville de Genève, employeur exemplaire, versait jusqu'à l'an dernier un treizième salaire au mois de mai. Ce treizième salaire faisait dépasser à ces personnes le seuil d'assistance un mois par année, elles ne touchaient donc pas de complément, qui était remplacé par ce treizième salaire. Or, depuis une année, sans consultation du personnel, la Ville verse le treizième salaire en deux fois, en juin et en décembre. Ainsi, deux fois par année, les personnes à très petit revenu, dépassant le seuil d'assistance de quelques francs, se retrouvent privées de leur assistance sociale et ont les plus grandes difficultés à boucler leur budget. Ma question est la suivante: pourquoi ne pas verser le treizième salaire en décembre, en entier, afin de cesser d'aggraver la détresse sociale des plus petits salaires, alors que Genève prétend être un employeur exemplaire?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan et elle concerne certaines informations qui ont paru dans le journal concernant les emplois de solidarité (EdS) du Musée d'art et d'histoire (MAH). J'aimerais juste être rassuré, car il dit que cinq EdS recevraient une lettre de licenciement pour le 31 décembre. Vous connaissez comme moi, voire mieux que moi, la précarité et l'inquiétude de ces gens. Nous aimerions tout simplement être rassurés.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous rassure très volontiers. C'est un fait que les dernières personnes avec un statut d'EdS aient reçu une lettre formelle de licenciement de l'association qui

les emplois et qui les place ensuite à la disposition du MAH. Nous en avons été informés et nous avons tout de suite pris des mesures accélérant notre démarche qui était de toute façon en cours, en vue de sortir du système EdS de manière socialement responsable. Depuis que je suis en fonction, avec l'appui du Conseil administratif, on est passé de 45 EdS dans mon département à ceux qui restent effectivement aujourd'hui au MAH. Leur association employeuse a décidé de sortir du système EdS. J'aimerais quand même préciser que leur propre convention a été résiliée par l'Office cantonal de l'emploi. C'est donc une décision cantonale qui a été prise en amont, qui a accéléré les choses et qui a augmenté le risque de précarité. C'est pour cela qu'il y a trois postes inscrits au projet de budget 2017 de la Ville de Genève. Comme le relatait la *Tribune de Genève* ces derniers jours, le titre de l'article était extrêmement malheureux, mais effectivement le Conseil administratif a fait sa part du travail. Maintenant, cela dépendra du vote de votre Conseil sur ces trois postes. Alors ça ne suffit pas entièrement, mais des postes se libèrent aussi par ailleurs de manière naturelle. En tout cas je rencontre régulièrement ces personnes en EdS. Je les verrai de nouveau prochainement et on s'est engagé à trouver une solution pour l'ensemble d'entre elles.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Vous voudrez bien la lui transmettre, Monsieur le président... Elle rebondit sur la question qui a été posée tout à l'heure par M. Lathion et elle concerne les candidats aux CFC et aux AFP, qui auraient été engagés et qui auraient bénéficié d'une aide financière proposée par la Ville. J'aimerais donc savoir quel est le nombre exact de candidats aux AFP et aux CFC qui ont fait la demande pour obtenir cette offre. J'aimerais surtout connaître la justification des 2000 francs qui séparent l'aide financière proposée pour les CFC, de 3000 francs, de l'aide financière proposée pour les AFP qui s'élève à 5000 francs. Même si nous savons bien que les AFP demandent plus de moyens pédagogiques, j'aimerais savoir si la Ville est allée dans chacune des entreprises qui ont demandé une aide financière pour engager des candidats à l'AFP pour vérifier que chacune de ces aides pédagogiques et tous les moyens didactiques nécessaires à cette dernière aient bien été mis en place.

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Un de vos chefs de service a signifié à M. Gilles Urben, le monsieur qui exploite le petit train électrique devant le Jet d'eau – d'ailleurs le seul qui soit électrique –, qu'au 31 décembre il n'aurait plus le droit de garer son petit train tous les soirs derrière son édicule, comme il le fait depuis qu'il est là et depuis que le petit train existe. Ce qui veut dire qu'il devrait faire une heure et demie de circulation avec son petit train, remonter à Vernier et redescendre tous les matins. J'aimerais savoir si cette information est exacte et qu'est-ce qui la motive.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis que nous avons fait le ménage dans les quais bas des Eaux-Vives et notamment aux Pâquis, il n'y a plus de parking sauvage. Que vous alliez vous y promener très tôt le matin ou très tard le soir dans les beaux jours, la population a quasiment accaparé les promenades jusqu'à 22 h. M. Urben que je connais bien et qui est quelqu'un de très sympathique pourrait demander à la Ville de garer son petit train autre part, par exemple dans les bâtiments qui sont à la disposition du Service des espaces verts (SEVE). Pourtant, depuis très longtemps il observe les promenades, et cela n'est pas juste du point de vue des intérêts publics de la population qui déambule dans ce lieu. On demande donc à M. Urben de bien vouloir faire un effort comme les autres et de ranger son petit train ailleurs. J'ai répondu à la place de M. Guillaume Barazzone, car je connais extrêmement bien ce dossier. J'y suis très attaché, puisque l'on a fait débarrasser des choses hétéroclites qui existaient depuis trente-cinq ans dont plus personne ne savait qui en était le propriétaire. Je parle de pancartes publicitaires, des containers, de choses et d'autres, je vous en passe et des meilleures... Il y a encore un grand effort à faire en ce qui concerne le quai bas des Eaux-Vives, puisqu'on y trouve des machines qui n'ont rien à y faire. Cette promenade devrait être destinée à la population.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Pagani. J'ai eu beaucoup de confusion en lisant la proposition PR-1198. Je vous ai envoyé un e-mail concernant la parution faite dans le journal *Le Temps*. J'aimerais que vous apportiez aujourd'hui tous les éclaircissements nécessaires et utiles sur l'imbroglio relaté dans la presse. Je n'ai pas très bien compris non plus que l'on parle du 21, avenue de Champel. Je ne connais pas le N° 21. Par contre, il y a effectivement des bâtiments au N° 21 enregistrés au Registre foncier. C'est surtout le 27, avenue de Champel qui est concerné qui ne ressortait pas vraiment, avec un numéro de parcelle différent. En définitive on aimerait savoir qui est le propriétaire de la parcelle. Merci de vos éclaircissements.

Le président. Il vous sera répondu demain. La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'inscrit dans la foulée de celle de M. Zahno que j'espère vous avez comprise. Nous nous référons les deux à cette proposition PR-1198 qui est à notre ordre du jour. M. Zahno fait référence à un article du journal *Le Temps* du 23 juin de cette année, où il est fait allusion au 21, avenue de Champel. Celui-ci correspond à l'une des parcelles contenues dans le texte de la proposition. Il s'agit d'une

magouille, d'un imbroglio lié à des scandales financiers mettant en cause une famille d'Arabie saoudite. Monsieur le magistrat, j'espère que vous pourrez à la fois préciser de quelle parcelle il s'agit exactement et qui est son propriétaire. Après la question de M. Zahno, la mienne est la suivante: d'une manière générale, est-ce que le Conseil administratif sait qu'il existe une législation sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger? Est-ce qu'il y est sensible? Est-ce qu'il vérifie et contrôle toutes les opérations qu'il a à traiter et qui auraient une relation quelconque avec des sociétés étrangères ou des personnes physiques domiciliées à l'étranger? Je crois que c'est une législation qui commence à être de plus en plus oubliée. Or, elle est très importante pour l'ensemble de la bonne situation du marché immobilier. A toutes fins utiles, je me permets de vous rappeler que la loi et son ordonnance d'exécution, l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, se trouvent au recueil systématique du droit fédéral au N° 211.412.411. Je vous invite naturellement à relire ces dispositions qui sont complexes et qui visent quand même fondamentalement, il ne faut pas l'oublier, à empêcher des personnes domiciliées à l'étranger de réaliser des placements de capitaux dans notre pays.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Messieurs les conseillers municipaux qui me questionnez sur cette problématique, contrairement à mon collègue de Nyon ou de Lausanne, je ne suis pas autorisé de surveillance de la lex Koller. Si j'ai bien compris, nous nous situons au tournant de l'avenue de Champel. Il y avait une banque et l'ancien restaurant Fair-Play laissé à l'abandon, ce que certains ont dénoncé, car il y a des potentialités de construction. On m'a simplement interrogé en tant qu'instance de préavis pour donner mon avis. J'ai bien évidemment donné un avis favorable. Je n'ai pas les moyens de vous répondre très concrètement sur le propriétaire. Toutefois il doit figurer dans la proposition. S'il n'y figure pas, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à interpeller M. Hodgers et à lui demander toutes les informations nécessaires. Je crois que c'est lui qui est en charge de l'autorité de surveillance de la lex Koller. Ce sera beaucoup plus rapide de lui envoyer directement un e-mail plutôt que de me faire l'intermédiaire. Si vous n'obtenez pas satisfaction, à ce moment-là je regarderai ce qu'il en est. A mon avis, si cette construction a été acceptée par l'autorité compétente dans les conditions mentionnées dans cette proposition PR-1198, c'est que tout a été contrôlé. Je les sais assez à cran sur ces questions-là.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle a trait à l'abattage des arbres de la plaine de Plainpalais. D'ailleurs j'espère que je pourrai développer plus tard mon interpellation également en lien avec ce sujet, soit ce soir, soit demain. Ma question est très précise. Vu la situation, il est néces-

saire que le Conseil municipal obtienne tout simplement en main l'autorisation d'abattage de ces arbres ainsi que ses annexes. Cela me paraît très important afin de savoir ce qui s'est passé ce fameux jeudi. Comme vous le savez, j'ai passablement couru sur la plaine, ce qui m'a permis de perdre quelques kilos. J'aimerais bien que le département me fournisse cette autorisation. Je crois qu'elle est même au SEVE. C'est peut-être M. le maire qui pourrait me la fournir, puisque malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à l'obtenir. A ce jour, le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) refuse de nous la remettre, malgré les principes de transparence évoqués dans la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (Lipad). D'avance je vous remercie pour vos réponses.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je suis assez surpris par votre question, car vous avez obtenu l'autorisation, puisqu'elle vous a été remise en mains propres le jour où vous étiez à côté des arbres. Vous l'avez même remise à la presse, ce que je trouve peu délicat. Vous l'avez reçue, on vous l'a donnée. Si vous voulez les annexes, vous pouvez les demander à la DGAN qui est l'autorité chargée de délivrer l'autorisation. Encore une fois on n'a rien à cacher. Vous vous plaignez du fait qu'il n'y ait pas de délai de recours de trente jours. Or, la DGAN a utilisé à chaque fois les mêmes formulaires. Elle nous a indiqué le jour même et encore ensuite par écrit que la décision avait été exécutoire, nonobstant recours et qu'il n'y avait donc pas besoin de faire de recours. Je vous avais d'ailleurs lu l'e-mail de la DGAN dans cette salle. Si vous n'êtes pas d'accord avec cela, il faut que vous voyiez directement avec M. Barthassat et la DGAN qui sont responsables de l'octroi de cette autorisation. Nous, en tant que récipiendaire de la décision, on ne peut qu'en prendre acte.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone et porte sur la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Cette loi cantonale a été votée en 2015, et l'on sait qu'elle occasionne beaucoup de problèmes d'application par son effet très rigide avec des petites cases dans lesquelles doivent rentrer les entités qui souhaitent obtenir des autorisations du Service du commerce. Ces petites cases sont limitées. Or, la diversité des commerces qui exploitent actuellement des débits de boissons, des cantines et des buvettes est multiple. On sait que grâce à l'action principalement de Sami Kanaan, l'attribution automatique par le Service du commerce a été retirée aux entités du domaine culturel et sportif, si j'ai bien compris, sous autorité municipale. Dans ce cadre-là, j'aimerais avoir un tout petit éclaircissement: comment les entités en ville de Genève savent-elles maintenant ce qui dépend directement de la municipalité? Comment faites-vous le tri? Qu'est-ce qui va

directement au Service du commerce? Comment les entités peuvent-elles y voir un peu plus clair dans ce système qui est malheureusement un peu rigidifié du fait de l'adoption de cette loi? Si vous me permettez encore une sous-question: comment est-ce que le Conseil administratif poursuit les échanges avec le Canton afin que ce soit le plus simple et le plus optimal possible?

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Vous avez raison de dire que la Ville, en particulier le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) et le département de la culture et du sport, a travaillé main dans la main avec le Canton pour aboutir à une solution. J'ai moi-même pris langue avec Pierre Maudet pour lui expliquer la problématique il y a plusieurs mois de cela et pour le convaincre qu'il fallait trouver une solution. Il nous a entendus et il a procédé aux modifications suite à plusieurs séances que nous avons eues avec ses services. C'est la raison pour laquelle nous avons trouvé une solution qui, même si elle n'est pas idéale pour un certain nombre d'acteurs, permet en tout cas sur le plan réglementaire de régler 80 à 90% des cas problématiques qui étaient remontés à la fois du terrain, des associations culturelles, mais également que nous avons nous-mêmes relevés auprès du Département de la sécurité et de l'économie (DSE) en tant qu'autorité chargée d'appliquer cette loi. (*Brouhaha.*) Le processus continue. Nous sommes désormais en attente d'une décision du DSE qui devait nous confirmer ce qu'il nous avait également dit concernant des lieux sportifs, lors de séances officielles avec des procès-verbaux à l'appui. Vous savez qu'a priori la loi prend principalement en compte les lieux culturels, c'est en tout cas ce qui ressort des discussions qui ont eu lieu au Grand Conseil. On a donc peu parlé des lieux sportifs. Toutefois l'esprit de la loi concerne bien évidemment les lieux sportifs, et je crois que le Canton l'a reconnu.

Maintenant mon département, celui de M. Kanaan ainsi que les différents acteurs culturels sont en train d'établir la liste complète des lieux potentiellement concernés. Cette liste sera transmise au DSE qui doit maintenant se déterminer. Au fond il s'agit d'une mise en pratique de la modification réglementaire. Je crois que cela fonctionnera et que les discussions continueront.

S'agissant de votre question plus précise sur la façon dont les acteurs culturels et les acteurs en général sauront dans quelle catégorie ils se trouvent et à quelle autorité ils doivent s'adresser, sachez que le SEEP établira sur le site internet un schéma assez simple de questions-réponses du style: «Je veux organiser une manifestation ou ouvrir un bistro avec une buvette accessoire à prestations culturelles, dois-je m'adresser au SEEP ou au Canton?», «Dois-je avoir une autorisation?». Ce type de démarches pourra facilement être accessible sur le site internet de la Ville.

(M. Kanaan souhaite également répondre.)

Le président. Je vous rappelle que le temps de réponse est limité à deux minutes, Messieurs. Selon le règlement, les réponses doivent être concises et pertinentes. Toutefois je vous accorde encore quelques secondes, Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, je vous remercie de votre infinie mansuétude. J'ajouterai juste que la règle dorénavant applicable est que les buvettes en appui d'une activité culturelle ou sportive seront traitées comme des buvettes, avec des règles allégées et sous l'égide de la commune. C'est le plus important. Par contre le cas de certaines buvettes associatives vivant pour elles-mêmes sans en appeler au milieu culturel et sportif reste ouvert. C'est une discussion qui n'est pas encore terminée. On a au moins pu régler beaucoup de cas, notamment des cas de la «maison», entre guillemets, à savoir nos propres centres sportifs ou culturels en lien avec des entités indépendantes, grâce à un travail extrêmement intensif entre les deux départements, vis-à-vis du Canton.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone en sa qualité de maire de la Ville de Genève. Du 7 au 18 novembre dernier la Ville de Marrakech a accueilli la 22^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP22). Celle-ci a accueilli 35 000 participants. Ma question est la suivante: Genève en tant que ville internationale par excellence et abritant plusieurs organisations internationales, parmi elles des agences spécialisées dans l'environnement, a-t-elle pris part à cet événement, et si oui, dans quelle mesure?

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, nous n'avons pas pris part à la COP22 de Marrakech pour des raisons d'agenda, en revanche nous avons pris part à celle de COP21 à Paris. Si possible nous ne manquerons pas de participer à la prochaine, puisque la Ville de Genève, comme d'autres villes européennes, est attachée à l'environnement et à l'objectif fixé par l'Organisation des Nations unies (ONU) de diminuer les émissions, notamment de CO₂. Nous menons toute une série de politiques dans le domaine environnemental – nous avons par exemple décidé de supprimer les produits chimiques pour l'entretien des parcs – mais également en matière d'énergie, en collaboration avec mon collègue Rémy Pagani, ainsi qu'en matière d'insertion. On a toute une série de politiques publiques qui visent la diminution de la pollution et la préservation de l'environnement. Nous essayerons de participer l'année prochaine à la COP23.

Questions orales

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. le maire. On a tous pris connaissance par la presse du lancement du concours d'idées pour de nouveaux aménagements de la rade. Une proposition à peu près similaire venait d'être refusée le 3 juin 2015. En effet, la proposition PR-1076 demandait à peu près la même chose pour un montant de 450 000 francs. Maintenant on apprend par la presse qu'il s'agit de 480 000 francs, la moitié à charge d'une fondation dont on ne citera pas le nom et l'autre moitié vous dites: «majoritairement prise sur mon budget de mairie». J'aimerais savoir sur quel autre poste au sein de l'administration est pris le reste de ce crédit de 480 000 francs, combien est-ce que vous avez pris sur votre année de mairie rien que pour ce projet et quel est le total du budget de mairie.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je crois que vous ne deviez pas être là le mois dernier lorsque j'ai indiqué à ce Conseil les détails du concours, suite à une question qui m'avait été posée. Toutefois je veux bien les répéter. Contrairement à ce que vous dites, ce concours pour les nouveaux aménagements de la rade n'est pas du tout le même que celui qui avait été proposé dans le cadre de la proposition PR-1076. Ce nouveau concours est un concours de projet qui, en règle générale, est lancé par M. Rémy Pagani et le département de l'aménagement et des constructions, département d'idées et de projet. L'aspect projet vise à réaliser le projet du lauréat, ce qui est différent du concours d'idées. On est vraiment en amont. L'idée est de pouvoir lancer le débat. Ensuite, la Ville n'est pas obligée de réaliser le projet lauréat ou les projets lauréats. Vous avez la possibilité de décider, de même si vous voulez que l'on étudie tel ou tel projet ou les idées émises par les concurrents. Je tiens juste à le préciser.

Maintenant concernant le budget, en effet la moitié est financée par une fondation philanthropique et généreuse que je remercie. Environ 170 000 à 180 000 francs sont utilisés pour ce projet, c'est donc quasiment la totalité de mon budget d'année de mairie. Quelques milliers de francs seulement de mon budget d'année de mairie ont pour l'instant été utilisés pour boucler le budget de la fête du 1^{er} Août. Tout le reste est financé sur le budget de mon département. Je l'avais dit à la commission des finances. En effet, vous savez qu'il y a la question de l'espace public et des espaces verts sur la rade, ce qui explique que des montants d'honoraires seront pris sur le budget de mon département. De ce fait il n'y a pas d'augmentation de budget. Il n'y a pas besoin de solliciter le Conseil municipal pour organiser ce concours.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. La *Tribune de Genève* s'est fait l'écho hier du gros nuage noir qu'il semble y avoir au-dessus du Genève-Servette Hockey Club (GSHC). Monsieur le magistrat, pouvez-vous

nous préciser si les informations que vous avez données précédemment sont censées nous rassurer ou alors clairement nous dire s'il y a quelque chose à craindre?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous parlez bien de l'article sur le GSHC? (*Signe d'assentiment de la part de M. Brandt.*) Je l'ai lu comme vous. On a des comptes à régler avec le club qui a d'ailleurs fait paraître aujourd'hui un communiqué de presse assez énergique concernant cet article qu'il qualifie quasiment comme étant diffamatoire. En effet, selon ce dernier, la ligue nationale serait en train de préparer un plan avec 11 clubs seulement en fin de championnat, or elle n'a même pas été consultée à ce sujet et le dément formellement. C'est clair que le club est dans une situation complexe et doit relever des défis considérables, parce qu'il travaille sur le projet d'une nouvelle patinoire – dont on attend le business plan mis à jour – qui est surtout sous pilotage cantonal. Néanmoins la Ville suit de très près les discussions. Je pense que l'article est un peu alarmiste par rapport à la réalité, mais nous suivons la situation de près. Il est vrai que si le projet de la nouvelle patinoire ne se concrétise pas, il y aura là par contre de sérieuses questions à se poser.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse au magistrat Sami Kanaan. Elle se réfère à la salle de Curling Tivoli au centre sportif de Sous-Moulin. Comme on a pu le lire dans la *Tribune de Genève*, le concordat entre la société coopérative Curling Tivoli et ses créanciers a été homologué in extremis et une faillite a pu être évitée grâce, entre autres, à une promesse monétaire des communes genevoises. En 2012, si on s'en souvient bien, ce projet a été salué comme étant un partenariat public-privé exemplaire. J'aimerais savoir quel sera le montant de contribution de la Ville par rapport à ces 200 000 francs qui ont été promis et j'aimerais également savoir s'il s'agit du modus operandi lors d'une prochaine potentielle faillite d'un projet au financement public-privé.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, la Ville ne contribue pas directement à ce projet, mais elle le fait via le fonds intercommunal. La contribution de ce fonds a été validée sur le principe avant la faillite, dans le montage financier d'un projet qui est d'intérêt public, puisqu'il s'agit de réaliser une halle de curling qui manque aujourd'hui à Genève

Questions orales

de manière dédiée. La question que la commune de Thônex nous a relayée était de savoir si on maintenait notre contribution ou pas. La présidence du fonds intercommunal a examiné le dossier et il a été confirmé que si le projet se concrétisait et continuait à avoir sa vocation d'intérêt public sur tous les plans, notamment l'installation, la tarification, etc. tout en correspondant aux normes d'intérêt public, nous confirmerions notre contribution, ni plus ni moins. Ces 200 000 francs du fonds intercommunal ne proviennent pas de la Ville ou d'une commune individuelle, mais du fonds intercommunal dans sa globalité. Par souci de transparence, je rappelle toujours que les 15 millions de francs annuels du fonds intercommunal dont nous retirons par exemple 2,5 millions de francs pour le Grand Théâtre ou une autre somme pour le bibliobus sont fiscalement parlant alimentés à 40% par les recettes fiscales de la Ville de Genève. En tant que telle, l'attribution du fonds intercommunal doit encore être acceptée par l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse au maire M. Guillaume Barazzone. Je reçois depuis des mois des lettres d'une personne qui habite à l'avenue Blanc. Celle-ci se plaint d'un emplacement qui se trouve sur la même avenue. Elle dit que des objets se trouvent régulièrement sur le domaine public. De plus, des bruits intempestifs sont émis à longueur de journée et ils la dérangent beaucoup. J'aimerais savoir, Monsieur le maire, si vous avez déjà fait une fois un constat sur cette avenue dans la mesure où apparemment ses lettres vous sont aussi adressées, ou si vous les avez seulement classées.

Le président. Il y a trop de bruit. Le maire n'a même pas entendu la question. Monsieur Scherb, est-ce que vous pouvez rapidement la résumer et parler dans le micro? Avant ça, j'aimerais obtenir le silence dans la salle, s'il vous plaît...

M. Pierre Scherb. Je disais que je reçois depuis des mois des lettres anonymes d'une personne qui se plaint au sujet de l'avenue Blanc. Elle dit qu'elle adresse aussi ses lettres au maire. J'aimerais donc savoir s'il les a reçues, s'il y a donné suite ou s'il les a classées.

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Je ne me souviens pas si on a répondu à cette personne. Sachez que je fais un point d'honneur à répondre à tous les courriers de citoyens que l'on reçoit. Si vous me donnez ce courrier, je le transmettrai plus tard à mes services pour m'assurer qu'on y ait répondu. Sachez qu'on répond

systématiquement aux citoyens. Plus c'est complexe et plus on met de temps à y répondre, mais disons qu'en général on répond directement aux citoyens, à moins qu'il y ait une exception.

M^{me} Maria Casares (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne la motion M-935 datée du 15 septembre 2010 qui a trait au tri des déchets. Une expérience pilote par rapport aux parcs et autour de la rade a été menée. Le bilan était assez négatif. Dans la réponse du Conseil administratif était mentionné le fait qu'une nouvelle expérience serait mise en place en 2015. Ma question est la suivante: pouvons-nous avoir le bilan? Est-ce que vous pouvez nous donner des détails, et si ce n'est pas le cas, quand pourrions-nous obtenir cette information?

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Madame la conseillère municipale, vous avez raison de mentionner le fait que nous sommes en train de faire des projets pilotes en matière de tri des déchets dans les parcs. L'idée est de supprimer quelques poubelles à l'intérieur des parcs, puisqu'elles ne permettent pas le tri, et d'imaginer – notamment dans les parcs qui sont fermés, je pense par exemple au parc La Grange – avoir à chaque entrée et sortie de parc des zones dédiées pour que des déchets puissent être triés. En fait, on est en train de voir si la population respecte les règles du jeu et prend ses déchets, fait quelques dizaines voire quelques centaines de mètres pour les amener dans les poubelles de recyclage dédiées au verre, au papier et à l'aluminium. Pour l'instant les résultats sont plutôt encourageants, mais on n'a pas encore de bilan final, car on estime qu'il faut une deuxième saison, en l'occurrence estivale, pour pouvoir en tirer un bilan. Je pense revenir vers vous à l'automne ou à l'hiver de l'année prochaine afin de dresser un bilan et tirer des conclusions. Sur quelques mois on n'a pas assez de recul pour voir si cela fonctionne ou pas, ni si on doit essayer de le faire dans d'autres parcs. De mémoire, je crois qu'on le fait dans un autre parc de la rive droite. Je vais essayer de me renseigner et je vous communiquerai le nom du deuxième parc. On fera un bilan global dans une année.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la ligne de bus N° 35. Je souhaiterais savoir si vous comptez aménager un trottoir à l'arrêt Beau-Séjour, afin que les personnes âgées puissent descendre du bus sans se retrouver directement sur la route, car il y a un très grand espace.

Le président. M. Pagani vous répondra demain. La parole est à M. Vincent Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Je vous remercie, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse elle aussi à M. Pagani. On a évoqué les projets de construction pour lesquels vous avez été interpellé à Champel et pour lesquels on attend une réponse et dont on se réjouit. J'aurais souhaité que vous nous fassiez un petit point de situation sur ce qu'est devenue la verrue historique de Genève. Je veux bien évidemment parler de celle de la rue des Alpes. J'aurais aimé que vous nous fassiez part de l'avancée de vos négociations à ce propos dont on se réjouit qu'elles portent enfin – et j'insiste en le soulignant – leurs fruits.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai commis une petite erreur en répondant à M. Pagan. Ce n'est pas M. Hodgers qui est responsable de l'application de la lex Koller, mais c'est M. Maudet. En ce qui concerne la question relative au 12, rue des Alpes, depuis quelques jours vous êtes enfin nantis d'une proposition de vente de ce bien. Après des discussions avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), d'autres acquéreurs se sont présentés, notamment cette fondation privée en création au but social d'utilité publique qui rénovera ce bien. Je l'ai acheté 6,4 millions de francs. Vous avez bien voulu faire droit à ma demande qui est suggérée par les habitants. Je vous rappelle que cet immeuble était vide depuis dix ans quand nous l'avons acquis à la municipalité. Il faisait l'objet de trafics en tout genre: par exemple l'ancien administrateur est parti avec une partie de la caisse, soit 1,8 million de francs. J'ai donc déposé une plainte à son encontre et je l'ai mis aux poursuites pour essayer de récupérer tout ou partie de cette somme.

Toujours est-il que cette fondation en création est adossée à une grande fondation de bienfaisance et il lui manque 150 lits pour des personnes handicapées. Ce bâtiment fera partie d'une opération tout à fait louable visant à assurer un foyer à la disposition des personnes handicapées. Les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) géreront ce bâtiment. Cette fondation a également acquis le bâtiment de la Maison de l'Ancre, sur la rue de Lausanne, ce qui assurera une synergie possible entre ces deux bâtiments. Je me réjouis d'avoir enfin mis un terme à cette saga. Si vous avancez vite, les travaux pourront commencer l'année prochaine. En effet, les personnes responsables de ce dossier m'ont encore dit hier après-midi qu'elles ne mettraient pas en route l'autorisation de construire tant que ce Conseil municipal ne se sera pas déterminé. Je précise que ces personnes veulent être de plein droit propriétaires du bâtiment et du terrain. Ce sont les conditions qu'elles ont posées. De plus, j'ai déjà signé des autorisations préalables notamment relatives au mandat d'élaboration du projet de construction pour laisser travailler l'architecte. Je les ai signées comme étant le propriétaire unique de ce bâtiment dont j'aimerais bien me séparer en votre nom. Voilà en gros les éléments dont j'ai connaissance. Je pense que ce sont des gens tout à fait

capables, car ils remettront à disposition et reconstruiront ce bâtiment des EPI que vous connaissez bien et dont les buts sociaux sont connus. Il n'est pas question de le démolir, mais de faire une rénovation et d'éventuellement le surélever de deux étages. C'est tout ce qu'on avait proposé à la FVGLS afin de faire en sorte de satisfaire un cruel besoin de places pour cette population qui fait partie de notre vie et de notre ville.

Le président. Merci de cette réponse circonstanciée. La parole est à M. Olivier Wasmer.

M. Olivier Wasmer (LR). Je vous remercie, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Pagani ou à M. Barazzone. J'ai constaté que depuis près de deux ans on a abattu une dizaine de platanes dans la section du boulevard Helvétique entre la rue Ferdinand-Hodler et les ponts Charles-Galland. Il n'y a plus de travaux. Ces arbres ont été abattus, or je ne vois aucun chantier à l'horizon en y passant tous les jours. J'aimerais savoir s'il y a un problème de budget, puisque l'on voit qu'il y a une problématique des arbres. Est-ce une question juridique car il y a des recours? Ou est-ce simplement un oubli?

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous mettez le doigt sur une problématique assez complexe que j'ai moi-même fait remonter au Conseil administratif, et plus particulièrement à la délégation à l'aménagement. Je crois que le boulevard Helvétique avait d'ailleurs fait l'objet d'un article dans la presse. En effet, ses arbres ont souffert car les voitures sont garées juste à côté d'eux. Leurs racines sont piétinées. Malheureusement, ces arbres ne sont pour partie plus là. La question est de savoir si on peut les replanter. La réponse est non pour l'instant, car les places de parking ont été dessinées à l'endroit même où l'on avait la place de planter un nouvel arbre. Il y a un conflit de loi: d'une part le Canton nous dit qu'il faut replanter, ce que nous souhaitons faire car c'est la même chose au cours des Bastions. Il y a d'ailleurs toute une série d'exemples pour lesquels la problématique se pose. On a listé un certain nombre de rues concernées. D'autre part la nouvelle loi qui a été acceptée par le peuple et votée par le Grand Conseil prévoit qu'on ne peut pas supprimer de places de parking en surface, à moins de les avoir compensées en sous-sol. C'est le cas pour l'instant, car vous savez que cela changera avec la zone I qui se situe dans le périmètre de l'hypercentre. Une des solutions à long ou moyen terme est de créer le parking Clé-de-Rive, sous la rue Pierre-Fatio, de manière à libérer de la place sous terre pour supprimer des places en surface, créer des zones piétonnes et, par là même, planter davantage d'arbres.

Toutefois, je crois qu'il faudra que l'on trouve des solutions pragmatiques. Vous voyez bien que le dogmatisme de certains dans un sens ou dans un autre nous empêche concrètement de replanter ces arbres dans le quartier. Or, le boulevard Helvétique en a bien besoin, ce n'est pas beau en effet, ce n'est pas bien pour l'environnement, et les gens attendent que cet alignement d'arbres historique qui s'inscrit dans la ceinture fazyste puisse être replanté rapidement. Je compte sur votre soutien, y compris sur celui de votre parti au Grand Conseil, pour faire en sorte que nous puissions replanter ces arbres. Les habitants de la ville en ont besoin.

Le président. Merci à M. Barazzone. Je dois gourmander aussi bien les petits caucous du Conseil municipal que certains magistrats qui s'adonnent également à la causette. J'aimerais obtenir le silence lorsque quelqu'un s'exprime dans ce parlement. Je passe la parole à M. Souheil Sayegh.

M. Souheil Sayegh (DC). Merci, Monsieur le président de séance. Je vous remercie pour cette annonce, elle n'était pas attendue pour que vous m'écoutez. Ma question s'adresse à M^{me} Alder, merci de la lui transmettre, j'attendrai sa réponse en temps voulu. (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez, Monsieur Sayegh, s'il vous plaît. Monsieur Kanaan, Monsieur Gauthier, si vous voulez discuter, vous pouvez vous rendre à la salle Nicolas-Bogueret, afin que notre collègue Souheil Sayegh puisse poser sa question.

M. Souheil Sayegh. Je vous remercie, Monsieur le président de séance. Je reprends. Ma question s'adresse à M^{me} Alder en tant que présidente du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Je reviens dessus. J'ai été interpellé et surpris par certaines remarques de parents d'enfants qui trouvent difficiles l'organisation du GIAP et celle des restaurants scolaires. Je me posais la question de savoir s'il n'y avait pas un moyen de les simplifier. Aujourd'hui, quand un enfant est absent ou malade, les parents doivent appeler tôt le matin, et l'un et l'autre, au risque de se voir facturer la prestation. Le numéro de téléphone que l'on doit composer est un numéro 0900 et ceux-ci sont facturés 2,90 francs la minute. Je me demande s'il n'y a pas un moyen de simplifier cette démarche pour les parents qui sont un peu perdus quand ils commencent, puisqu'ils ne comprennent pas la distinction entre les activités parascolaires et les restaurants scolaires, même si elle est évidente pour nous.

Le président. On vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question a été posée par M. Gomez et il lui a été répondu par M. Kanaan. Je me satisfais donc de la question et de la réponse pour l'instant. Elle concernait la pétition des employés en EdS du MAH.

M. Laurent Leisi (MCG). Ma question s'adresse peut-être au Conseil administratif, mais je ne sais pas à qui exactement. Je m'interroge sur l'explosion des bars à chichas en ville de Genève. En effet, on a constaté que partout en ville de Genève, mais surtout aux Pâquis, beaucoup de bars à chichas sont ouverts. Or le peuple a voté l'interdiction de la cigarette dans les lieux publics et on sait bien que la chicha contient 25 à 30% de tabac. Je me posais la question de savoir si la Ville de Genève avait l'intention d'agir sur ce plan et si c'est quelque chose de connu ou pas.

Le président. On vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. Je ne sais pas très bien à qui poser ma question. Je l'adresse donc à l'ensemble du Conseil administratif. J'ai été personnellement alertée par un article du *Courrier* faisant état de l'ouverture d'un Burger King – pour ne pas le nommer – dans un quartier qui est défini comme étant une poche de précarité. C'est un quartier que je connais bien puisque j'y habite. Il y a une école tout à côté de ce Burger King, à une distance de 10 m. Ce qui m'alerte n'est pas tant la proximité de cette école, mais c'est l'absence de bistrotts qui animeraient le quartier dans ce périmètre, depuis les Charmilles jusqu'aux Ouches. Le dimanche il n'y a pas grand-chose d'ouvert. On ne peut pas s'attabler quelque part et maintenant on aura un Burger King. C'est un peu triste étant donné que tous les commerces sont dans la galerie marchande et que celle-ci est fermée le dimanche. Ce quartier ne vit évidemment plus. Je sais que c'est une galerie privée mais je ne sais pas quelle peut être la marge de manœuvre de la Ville. Cela dit je pense que c'est un signal un peu désastreux qui est donné aux citoyens de ce périmètre. J'aimerais savoir si vous pouvez écrire et prendre position. Quelle est la marge de manœuvre de la Ville face à un privé qui loue ses locaux n'importe comment pour faire du chiffre sans se soucier de l'impact sanitaire et social que cela peut avoir dans un quartier?

M. Guillaume Barazzone, maire. Madame la conseillère municipale, nous n'avons pas de moyen d'action. Vous le savez, nous vivons dans un monde libéral où des privés ont le droit de louer des locaux à qui ils le souhaitent, pour autant que l'activité soit légale. Il se trouve que le fast-food que vous mentionnez a une activité légale et qu'il loue une surface commerciale dans un espace privé, à savoir le Centre commercial des Charmilles. Certes on peut regretter le fait que des enfants mangent de plus en plus de nourriture malsaine, mais cela dit je crois que c'est au Conseil national que vous devriez vous battre avec votre groupe en vous présentant aux élections. Je ne le dis pas d'une manière ironique. En effet, c'est au niveau national que l'on peut éventuellement prévoir des exceptions. On vit dans un monde libéral, et je pense qu'il est important de le relever. C'est aussi ce qui permet aux commerces de prospérer. J'encourage toutes les personnes de bonne volonté à ouvrir un restaurant et à se battre pour que ce quartier puisse promouvoir la diversité, car on peut imaginer que des gens seront contents de se rendre au restaurant que vous mentionnez et que d'autres voudront se restaurer ailleurs. C'est ce que l'on essaie de faire, nous faisons en sorte que malgré nos divergences politiques il y ait une certaine diversité dans les quartiers. Toutefois nous n'avons pas de moyens d'action concrets pour interdire l'ouverture de certains établissements. D'ailleurs je ne pense pas que ce soit la volonté du Conseil d'interdire l'ouverture de ce restaurant dans le quartier.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question est très simple et un peu usée. Il s'agit des arrêts de bus qui sont placés de-ci, de-là en ville de Genève, bien souvent à des emplacements inappropriés. J'en prends un au hasard, ce qui fera bien les choses. Au niveau des numéros 26, 28 et 30, boulevard Carl-Vogt, le bus s'arrête à l'endroit où le trottoir est vraiment désuet et très étroit. Les gens qui montent et qui descendent à cet endroit se bousculent parce qu'ils manquent de place sur le trottoir, alors qu'il y a une dizaine de mètres en amont et en aval pour permettre au bus en question de s'arrêter afin que les gens aient largement plus de place et puissent grimper à l'intérieur. Je sais que des législations imposent une distance entre un arrêt et un autre, mais la ville grandit, et je pense qu'avec la circulation actuelle et l'augmentation de la population, il serait temps que l'on fasse un peu plus preuve d'imagination et que l'on s'adapte un peu mieux aux besoins des usagers. Ma question est la suivante: pourrions-nous modifier cette situation, puisque l'on voit qu'il y a une petite erreur? Je vois que M. Pagani se lève pour répondre et j'en suis très satisfait. Merci beaucoup.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Le Grand Conseil a bien voulu rendre à la Ville de Genève la place qu'elle occupait de droit au sein du conseil d'administration des TPG, grâce à une majorité de députés. Je vous remercie

pour votre souci d'améliorer les TPG et je vous prie de bien vouloir m'envoyer une photo – c'est d'ailleurs un appel récurrent que je fais à ce Conseil – avec une petite indication et je me ferai une joie de relayer votre demande auprès des instances rattachées aux TPG qui sont tout à fait d'accord d'améliorer la desserte de nos transports publics. On ne pourra peut-être pas augmenter leur vitesse commerciale, mais en tout cas elles sont très friandes de ce genre d'amélioration.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

6. Proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 998 000 francs destiné au réaménagement de la rue du Commerce (PR-1203).

Introduction

La rue du Commerce relie les Rues-Basses au lac, via la rue du Rhône. Bien qu'interdite à la circulation, elle est restée, principalement, une voie de desserte livraisons (Coop City), bordée de part et d'autre de places de stationnement deux-roues motorisés.

Avec la transformation complète de l'ancien bâtiment UBS et ses nouvelles galeries et arcades qui longent la rue côté ouest, ce lieu a gagné en visibilité et en animation.

L'objectif de cette demande de crédit est de mettre en adéquation l'aménagement de surface de la rue du Commerce avec la nouvelle destination des lieux.

L'aménagement décrit ci-dessous propose de supprimer les trottoirs et d'unifier le sol en pavés de basalte, de façade à façade. Des blocs de basalte, de hauteur variable, répartis dans la rue, créent des espaces de détente. Des bornes rétractables, au débouché sur la rue du Rhône, modulent l'accès aux seuls ayants droit (livraisons et services). Enfin, des stationnements vélos sont prévus aux deux extrémités de la rue.

Exposé des motifs

La rue du Commerce a été occupée ces deux dernières années par les installations de chantier de transformation des anciens bâtiments UBS, achevés fin 2015. Cette réhabilitation de bâtiments éclaire et égaie la rue dont l'ambiance s'en trouve positivement transformée.

Les façades opposées aux rénovations sont occupées en majorité par Coop City. L'emplacement des quais de déchargement et la nécessité de dégager la moitié de la rue pour l'accès des camions de livraison génèrent une ambiance et un fonctionnement en deux zones distinctes.

L'enjeu de l'aménagement de la rue du Commerce réside donc, principalement, dans la cohabitation fonctionnelle et qualitative de ses parties.

L'aménagement, tout en assurant une sécurité et une fonctionnalité optimales aux usagers, offre un cadre agréable et attrayant pour les piétons.

Il permet également de requalifier l'axe piéton qui passe par le pont de la Machine et les Rues-Basses (rue de la Confédération) via la place de la Petite-Fusterie et la rue du Commerce.

Descriptif des travaux

Le choix des matériaux et du mobilier, la fluidité des parcours, la lisibilité et la simplicité voulues de l'ensemble en font un aménagement de qualité, durable et valorisant la rue et ses abords.

La composition architecturale simple de l'aménagement ainsi que le choix des matériaux et du mobilier urbain s'inscrivent dans cette vision.

Aménagement urbain, mobilité

Les trottoirs sont supprimés, le sol est unifié, de façade à façade, accueillant des pavés en basalte gris.

Sur l'ensemble de la rue sont posés, par petits groupes, des blocs cubiques de basalte de 1,20 m par 1,20 m et de hauteur variable, créant ainsi des espaces de détente et d'échange. Ces «pavés» sont multifonctionnels, servant tout aussi bien de bancs que d'appuis, tables, etc.

La partie sud de la rue, hors du parcours des livraisons, profite d'autant plus de ce dispositif. Pour enrichir l'offre et répondre aux demandes de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU), des bancs standards, modèle Ville de Genève, avec dossiers et accoudoirs, sont posés aux deux extrémités de la rue. Une attention toute particulière sera également portée au choix des pavés afin de prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite.

Cet équipement est complété par des stationnements vélos en nombre.

Enfin, pour contrôler et moduler l'accessibilité des camions de livraison et ayants droit depuis la rue du Rhône, un portail composé de deux bornes rétractables est mis en place.

Le projet prévoit encore au droit de la rue du Rhône, tant pour sécuriser que pour mettre en valeur l'axe piéton, l'élargissement du trottoir traversant, complété par celui du passage piéton. Pour ce faire, la chaussée rétrécit pour accueillir dans la même présélection, en site mixte, les bus, les taxis/limousines et les ayants droit, de manière à favoriser le mouvement des bus à l'entrée de la place Bel-Air.

Eclairage public

L'éclairage suspendu actuel a été rénové récemment. Jugé adéquat et en accord avec l'aménagement proposé, il demeure en l'état afin de libérer au maximum l'espace de la rue.

Par ailleurs, les arcades commerciales offriront un éclairage indirect jusqu'à tard le soir.

Personnes à mobilité réduite (PMR)

La totalité du projet est accessible aux personnes à mobilité réduite car la rue, d'un seul tenant, sera constituée de pavés posés selon les standards de pose convenus entre la Ville de Genève et l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).

Estimation des coûts

Travaux de génie civil

Installation de chantier		80 000
Démolition, travaux préparatoires		75 000
Terrassement		60 000
Canalisations, raccords EP		100 000
Revêtement de sol, bordures et mobilier urbain	1 200 m ²	450 000
Total		765 000
Honoraires		
Ingénieur civil		80 000
Architecte		20 000
Ingénieur géomètre, cadastration		5 000
Héliographie		8 000
Information publique et communication		10 000
Honoraires architectes/ingénieurs phase études		94 000
Total		<u>217 000</u>
Coût total HT		982 000

Calcul des frais financiers	
Coût total HT	982 000
+ TVA 8% arrondi à	<u>78 600</u>
Coût total TTC	1 060 600
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	42 400
Coût total de l'opération TTC	1 103 000
A déduire:	
Crédit d'étude partiel de la proposition PR-907 votée le 8 octobre 2013 (Etude de circulation et d'aménagement)	- 105 000
Coût total du crédit demandé	<u>998 000</u>

Référence au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028

Cet objet n'étant pas prévu au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028, le montant correspondant sera prélevé sur la ligne N° 101.018.34 correspondant au pavage de la Vieille-Ville, à hauteur d'un million.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève, et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire:

- de 3000 francs par année pour le Service du génie civil;
- de 5000 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement prévu, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 65 840 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2016.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire et délai de réalisation

Une demande d'autorisation de construire sera déposée à l'automne 2016 auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée totale est estimée à 4 mois. Aucun intérêt intercaire ne sera donc prélevé sur cette demande de crédit.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Obligations légales

Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales et des ouvrages d'art qui en dépendent sont à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 23 de la loi sur les routes (L 1 10).

Information publique

Durant la phase de développement du projet, un travail de concertation a été mené avec les usagers principaux de la rue, à savoir les représentants de l'UBS, de Swiss Life et de la Coop.

Avant le début du chantier, un dépliant d'information sera distribué aux riverains dans un large périmètre (particuliers, entreprises, commerces et institutions), indiquant la nature des travaux effectués, leur durée, ainsi que les mesures de circulation mises en place.

Pendant le déroulement du chantier, des lettres d'information seront envoyées, si nécessaire, notamment à l'intention des riverains directs et des commerces, principalement par rapport à des modifications temporaires des accès ou à des perturbations sonores.

Sur place, un panneau de chantier sera installé. Il contiendra des informations sur les travaux réalisés, leur durée, leur montant, ainsi que la liste des mandataires et entreprises. Il sera complété par des panneaux d'information, qui donneront des renseignements plus concrets sur l'impact des travaux au quotidien.

Un événement sera organisé à la fin du chantier et un triptyque sera publié.

Adéquation à l'Agenda 21

Les enrobés bitumineux seront recyclés pour être réutilisés.

Il est prévu d'utiliser de la grave partiellement recyclée en centrale pour la fondation de la chaussée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de travaux est le Service du génie civil.

Le bénéficiaire est le Service du génie civil.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement
et planification des dépenses d'investissement (en francs)****Réaménagement de la rue du Commerce****A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	199 000	18%
Travaux de génie civil	765 000	69%
Frais divers	18 000	2%
Frais financiers (yc TVA)	121 000	11%
Coût total du projet TTC	1 103 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : GCI + VVP

CHARGES	Délibération
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	8 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	65 840
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	73 840

REVENUS	Délibération
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-73 840
---	----------------

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES
D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018			
2018	998 000	0	998 000
Totaux	998 000	0	998 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 998 000 francs destiné au réaménagement de la rue du Commerce.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 998 000 francs .

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 8 octobre 2013 de 105 000 francs (PR-907 N° PFI 102.755.01), soit un total de 1 103 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan du projet d'aménagement

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée sans opposition (59 oui et 1 abstention).

Préconsultation

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche vous propose de ne pas entrer en matière sur ce point. Nous aurions pu vous proposer de ne pas entrer en matière sur ce point à cause du projet contenu dans la proposition visant à paver cette rue qui n'est pas une rue moyenâgeuse du tout, mais qui est une rue apparaissant à la fin du XIX^e siècle qui n'a rien à voir avec les trois places précédentes, à savoir Fusterie, Molard, Longemalle qui elles nous proviennent directement du Moyen Age, ce qui crée une confusion. On risquerait le pastiche.

Vraisemblablement cette rue n'a jamais été pavée de la manière dont on le propose maintenant. Nous aurions pu discuter de cela en commission. Nous aurions également pu vous proposer de ne pas entrer en matière parce qu'on nous propose de dépenser 1 million de francs pour cela et parce que la rue mesure 100 m de long par 10 m de large, soit 1000 m², ce qui revient à dire qu'on posera un billet de 1000 francs sur chaque mètre carré. Tout ça pour faire quelque chose de cosmétique, de purement cosmétique. Je l'ai encore demandé au chef des routes qui était à la commission de l'aménagement et de l'environnement l'autre soir, c'est uniquement cosmétique. Dans trois semaines nous aurons des débats ici sur le budget. Tout le monde dira qu'il faut que l'on économise. Dépenser 1 million de francs pour une rue qui est déjà piétonne, où il y a déjà des bancs et des arbres, cela nous semblerait suffisant pour ne pas entrer en matière. Mais en fait, la raison pour laquelle nous vous proposons de ne pas entrer en matière est que nous apprenons que le crédit d'étude qui a été utilisé pour cela est le crédit accepté en 2013, dans le cadre de la proposition PR-907. Celle-ci concernait une étude de circulation et d'aménagement de la rue du Rhône entre les places Longemalle et de Bel-Air. Nous avons voté 325 000 francs pour l'amélioration de la rue au niveau de son usage, du trafic, des mouvements de vélos, piétons, voitures, ainsi que pour faire respecter la loi qui devait normalement empêcher le trafic de passer dans cette rue, et également améliorer la place de Bel-Air.

Trois cent vingt-cinq mille francs pour tout cela: une rue qui fait plus d'un kilomètre de long, avec des rues de chaque côté. Là nous apprenons que nous avons déjà dépensé 105 000 francs afin de mettre des pavés sur une petite rue pour des raisons cosmétiques. Il est vrai que cette petite rue était citée dans la proposition PR-907, mais c'était vraiment une annexe. On aura donc dépensé un tiers des sous pour une annexe. Nous pensons que ceci est prématuré. Cela fait trois ans que nous attendons un projet pour la rue du Rhône. Ceci est une petite annexe. Nous pensons que cela pourra être traité le jour où l'on nous amènera un

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

vrai projet pour l'ensemble de la chose, mais commencer à découper en rondelles ce projet et à dépenser des sous de cette manière-là ne nous convainc pas. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de ne pas perdre de temps là-dessus en commission.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-1203 est refusée par 42 non contre 26 oui.

7. Proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 9 714 000 francs, destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 167 000 francs et la récupération de la TVA de 594 000 francs, soit un montant net de 7 953 000 francs (PR-1204).

Introduction

Le réseau public d'assainissement des eaux est composé d'environ 260 km de collecteurs d'eaux usées et pluviales, ainsi que d'une cinquantaine d'ouvrages spéciaux (stations de pompage, déversoirs d'orage, puits de chute, etc.). Il permet l'évacuation des eaux usées, pluviales ou mélangées vers le réseau primaire et la station d'épuration tout en assurant une protection des eaux efficace sur le territoire de la Ville de Genève. Cette infrastructure appartient à la Ville de Genève. Estimée à une valeur économique de remplacement de 760 millions de francs, celle-ci doit être contrôlée et entretenue régulièrement afin d'assurer son bon fonctionnement en tout temps.

La présente demande de crédit vise donc à réaliser, au moyen d'un crédit d'investissement, tous travaux de réhabilitation et d'extension du réseau secondaire d'évacuation des eaux rendus nécessaires par la stratégie et la planification communale.

Exposé des motifs

Cette proposition de crédit vise à:

- poursuivre la réhabilitation des tronçons de canalisations les plus vétustes, afin d'écarter les risques de pollution du sol et des eaux (effondrements, fissurations, déformations, etc.) et d'éviter les débordements;

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

- réaliser des travaux coordonnés avec des tiers (SIG, Swisscom, etc.) et assurer les interventions d'urgence, la stratégie de la Ville de Genève étant de profiter des interventions des différents maîtres d'ouvrages occupant le domaine public pour moderniser ses réseaux chaque fois que nécessaire.

Travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement secondaire

A la suite de l'inspection par caméra, effectuée en 2010, dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il a été identifié qu'une part importante de ce réseau, soit environ 23%, était très fortement dégradée. La valeur résiduelle estimée n'était alors plus que de 300 millions de francs, soit 40% de la valeur à neuf.

Plusieurs interventions ont été entreprises depuis pour améliorer cette situation. Il s'agit de poursuivre cet effort. La Ville de Genève a opté pour une stratégie d'entretien permettant de relever la valeur résiduelle à 50% sur le long terme et limiter les risques de pollution et ainsi protéger la nappe d'eau potable du Genevois, le lac, l'Arve et le Rhône.

Le premier objectif de la présente demande de crédit est donc de poursuivre la campagne de réhabilitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux, en s'engageant à remplir les deux exigences suivantes:

- Le maintien des performances du réseau: les canalisations et autres ouvrages spéciaux doivent être réhabilités lorsqu'ils sont en mauvais état afin de garantir leur bon fonctionnement à long terme et leurs capacités d'écoulement.
- L'adaptation du réseau aux nouvelles exigences: le réseau doit être transformé et adapté dans certains secteurs. Cela consiste principalement à mettre en séparatif les bassins versants planifiés comme tels, ainsi qu'en l'éventuelle mise en œuvre de mesures concrètes d'infiltration et de rétention des eaux non polluées.

D'autres demandes de crédit spécifiques à des projets particuliers, notamment en lien avec des projets d'aménagement de l'espace public, seront également soumises au Conseil municipal pour engager diverses opérations, permettant d'atteindre l'objectif global de rééquilibrer l'état de nos infrastructures.

Travaux de mise aux normes coordonnés avec des maîtres d'ouvrages tiers et travaux d'urgence

Au vu de toutes les contraintes d'utilisation des espaces publics, des difficultés d'intervention sur le domaine public et enfin de l'occupation toujours plus conséquente du sous-sol, il est nécessaire d'anticiper et de coordonner les interventions de tous les acteurs et occupants de ces espaces.

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

Les interventions simultanées et coordonnées permettent de mutualiser les réalisations de fouilles en tranchée et leur réfection, tout en offrant aux usagers une seule intervention et, par conséquent, une durée de travaux et des nuisances réduites.

Ces exemples de travaux «coordonnés» sont nombreux et s'amplifient, y compris pour des travaux menés par le Service du génie civil. Programmer un renouvellement du revêtement de chaussée avec la mise en œuvre de phono-absorbant nécessite fréquemment une intervention préalable sur les réseaux d'assainissement.

De plus, le Service du génie civil peut être amené à entreprendre des travaux dans l'urgence pour éviter des débordements ou refoulements dans des bâtiments, ou répondre à des effondrements.

Programme et descriptif des travaux

Les travaux de réhabilitation des réseaux prévoient des interventions de reconstruction classique, c'est-à-dire en tranchée ouverte et par technique de chemisage (travaux sans tranchées).

Parallèlement à ces travaux, les raccordements d'eaux pluviales et d'eaux usées défectueux, qu'ils soient publics ou privés, sont assainis.

La liste des collecteurs indiquée dans le chapitre «estimation des coûts» demeure indicative. En effet, pour des raisons de coordination ou de planification, voire pour assurer une intervention prioritaire, le Service du génie civil pourra substituer un chantier par un autre.

Les prestations contenues dans la présente demande de crédit portent ainsi sur:

- les frais d'études et honoraires divers nécessaires à la réalisation des travaux;
- les prestations d'auscultation préalable des biens-fonds privés, nécessaires à la caractérisation des réseaux existants (position, qualité, etc.);
- les travaux de réseaux secondaires eux-mêmes;
- les travaux de raccordement et reprise des réseaux d'eaux pluviales et usées privés.

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

Estimation des coûts*Travaux de génie civil**Secteur Rive gauche*

Régime unitaire				580 m	1 200 000
Avenue Krieg	(R+C)	Ø 80	prof. 4,0 m	150 m	350 000
Bd des Tranchées/Hodler	(R+C)	Ø 30-80	prof. 3,5 m	180 m	250 000
Rue de la Croix-Rouge	(R)	Ø 45	prof. 2,5 m	250 m	600 000
Régime séparatif				490 m	1 300 000
Chemin Edouard-Tavan	EP/EU 50/30		prof. 3,0 m	290 m	850 000
Chemin Rieu	EP 45		prof. 3,5 m	200 m	450 000
Accompagnement de projets tiers					800 000

Secteur Rive droite

Régime unitaire				570 m	1 220 000
Rue Lamartine	(R)	Ø 40	prof. 3,0 m	250 m	470 000
Rue Chantepoulet	(R+C)	Ø 40-50	prof. 4,5 m	320 m	750 000
Régime séparatif				300 m	1 030 000
Chemin du Petit-Saconnex	EP/EU 50/30		prof. 2,5 m	260 m	750 000
Sentier du Ravin	EP/EU 50/30		prof. 3,5 m	40 m	280 000
Accompagnement de projets tiers					800 000

Sous-total travaux de génie civil 6 350 000

Travaux de génie civil à la charge des propriétaires (hors TVA)

Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public 1 080 000
(y compris les honoraires de l'ingénieur civil, soit: CHF 140 000.-)

Sous-total travaux de génie civil à la charge des propriétaires 1 080 000

Honoraires

Auscultation préalable des biens-fonds privés	1,3%	80 000
Ingénieur civil	12%	760 000
Ingénieur géomètre	1,5%	95 000

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

Huissier	0,5%	30 000
Héliographie	0,6%	40 000
Laboratoires, essais de matériaux	0,6%	35 000
Sous-total honoraires	16,4%	1 040 000
Information – Communication	0,6%	35 000
Coût total de la construction (HT)		8 505 000

Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)		8 505 000
+ TVA (8% × CHF 8 505 000) =		680 400
II. Sous-total		9 185 400
+ Prestation du personnel en faveur des investissements (4% × CHF 9 185 400) =		367 400
III. Coût total de l'investissement (TTC)		9 552 800
+ Intérêts intercalaires (2,25% × CHF 9 552 800 × 18 mois)/(2 × 12)		161 200
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)		9 714 000
A déduire:		
– remboursement des propriétaires des bâtiments pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public 1 080 000 + TVA 8% = CHF 1 166 400) arrondis à		-1 167 000
– TVA récupérable sur la construction (7 425 000 × 8% = CHF 594 000)		-594 000
V. Coût total net de l'opération		7 953 000

Recettes

Cette opération sera financée par deux recettes importantes.

La participation des propriétaires privés

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chan-

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

tiers, afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à la loi cantonale sur les eaux (L 2 05 du 5 juillet 1961), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés.

L'estimation financière de ces raccordements est de 1 080 000 francs HT, soit 1 166 400 francs TTC, soit environ 120 branchements.

La TVA récupérable

Le montant de la TVA récupérable est calculé sur le coût total de l'opération de collecteurs duquel est déduit le montant des travaux liés au raccordement des biens-fonds privés, honoraires compris. Cette déduction est opérée puisque l'intégralité des travaux liés aux biens-fonds privés fait l'objet d'un remboursement postérieurement à leur réalisation.

La TVA récupérable est donc estimée à 594 000 francs pour une assiette de prestations évaluée à 7 425 000 francs.

FIA (Fonds intercommunal d'assainissement)

Le FIA remboursera les amortissements sous forme d'annuités, une fois les travaux réalisés.

Ces annuités sont versées sur la période d'amortissement considérée pour les réseaux secondaires, soit 40 ans.

Conformément à l'article 10 des statuts du FIA, les projets et plans financiers des équipements seront soumis pour approbation au Conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi effectivement accordé à la Ville.

Référence au 12^e plan financier d'investissement (PFI) 2017-2028 (p. 53)

Cet objet est inscrit au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028, sous le numéro 081.008.34 «Réseau secondaire d'assainissement, étape 2», pour un montant de 9 800 000 francs brut.

Budget de fonctionnement

L'exploitation des ouvrages rénovés est assurée dans le cadre des budgets ordinaires de la Ville de Genève. La réalisation des travaux, objet de cette demande de crédit, n'entraînera des charges d'exploitation supplémentaires que pour l'extension du réseau séparatif, soit 790 ml environ. Le coût moyen annuel plafond pris en compte par le FIA est de 11,00 francs TTC (10,20 HT) par mètre linéaire de collecteur. Ainsi, en termes de budget complémentaire, le Service du génie civil prévoira une somme de 9480 francs arrondie à 9500 HT, sur le groupe 314, entièrement compensée par un revenu équivalent provenant du FIA.

Depuis l'année 2015, les charges d'exploitation (budget de fonctionnement) du centre de coût «assainissement des eaux» du Service du génie civil sont prises en charge par le FIA à concurrence de la participation forfaitaire à l'entretien mentionnée dans le paragraphe précédent, conformément à la convention d'entretien des réseaux publics d'assainissement liant la Ville de Genève au FIA.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 343 000 francs pour l'investissement net de 7 953 000 francs relatif aux travaux de réhabilitation ou création de réseaux d'assainissement des eaux, déduction faite des recettes.

Cette charge financière annuelle est compensée par un loyer versé par le FIA à la Ville sur la durée d'amortissement du bien (cf. tableau B. Impact annuel sur le budget de fonctionnement).

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2016.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Autorisation de construire

Les travaux de reconstruction du réseau, ou de mise en séparatif, feront préalablement l'objet d'une requête en autorisation de construire auprès de la Direction des autorisations de construire (Etat de Genève – DALE).

Cependant, les travaux de chemisage, ou de réparations ponctuelles par robotique, peuvent suivre une procédure accélérée par l'envoi d'une lettre d'appro-

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

bation auprès du Service de la planification de l'eau de la Direction générale de l'eau (Etat de Genève – DETA).

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au plus tôt un mois après le vote du Conseil municipal et dureront consécutivement environ douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fixée au printemps 2018.

La planification de ces travaux est régulièrement adaptée et mise à jour en fonction d'opportunités en lien étroit avec des interventions de tiers ou des travaux d'urgence. Cependant, la stratégie adoptée prévoit l'engagement simultané de plusieurs chantiers de tailles variées mais dans tous les cas coordonnés afin de limiter les impacts sur la circulation et de limiter les nuisances.

Régime foncier

L'ensemble des travaux prévus par la présente demande de crédit sera réalisé sur le domaine public communal de la Ville de Genève (sections Cité, Eaux-Vives, Plainpalais et Petit-Saconnex).

Obligations légales et de sécurité

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux du 24 janvier 1991) ainsi que la nouvelle loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE – L 2 05) précisent la responsabilité des communes, ainsi que les objectifs en matière d'exploitation et d'entretien des réseaux secondaires.

Information publique

Avant le démarrage des travaux, un dépliant d'information aux riverains sera distribué au sein d'un large périmètre autour des secteurs d'intervention. Ce document contiendra des renseignements sur la nature des travaux, leur durée et sur les mesures de circulation prises durant le chantier. Les éventuelles étapes de chantier, nécessitant des modifications en termes de gestion de la circulation, feront l'objet d'une information préalable.

Sur place, plusieurs panneaux de chantier seront installés, contenant des informations sur les travaux, leur durée, les nouveaux équipements réalisés, ainsi que les coordonnées principales des mandataires et entreprises adjudicataires des travaux.

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

Adéquation à l'Agenda 21

La nature intrinsèque des travaux proposés vise essentiellement à lutter contre les risques de pollution des eaux souterraines et des sols, ce qui répond à la protection active de l'environnement. D'autre part, la séparation des eaux permet, là où elle est préconisée, de renforcer l'efficacité du traitement des eaux à la station d'épuration et améliore sensiblement la qualité biologique et environnementale des cours d'eau.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Service du génie civil. La maîtrise d'œuvre sera confiée à des bureaux d'ingénieurs civils spécialisés.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Travaux de réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement, travaux coordonnés avec des tiers et travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	760 000	7,8%
Travaux de génie civil	6 350 000	65,4%
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires privés	1 080 000	11,1%
Frais divers (géomètre, huissier, laboratoire, héliographie)	280 000	2,9%
Frais divers (information et communication)	35 000	0,4%
Frais financiers (yc TVA)	1 209 000	12,4%
Coût total du projet TTC	9 714 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service du génie civil

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	9 500	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	343 000	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	352 500	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)	9 500
45 - Dommagements de collectivités publiques	
46 - Remboursement FIA amortissements et intérêts	278 130
Total des nouveaux revenus induits	287 630

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -64 870

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Récapitulatif

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes (y c. TVA déductible)	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	0	0	0
2017	5 000 000	900 000	4 100 000
2018	4 714 000	861 000	3 853 000
Totaux	9 714 000	1 761 000	7 953 000

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 9 714 000 francs destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 167 000 francs et la TVA récupérable de 594 000 francs, soit un montant net de 7 953 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 714 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1204 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (68 oui).

8. Proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29 400 A - 208-540 de la «Cité-jardin d'Aïre», situé entre l'avenue de la Concorde, l'avenue de l'Ain, l'avenue Henri-Golay, la rue Camille-Martin et le chemin de l'Essor, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex (PR-1205).

A l'appui de sa demande, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après.

Exposé des motifs

1. Situation et périmètre

De 1920 à 1928, la Société coopérative d'habitation de Genève (SCHG) réalise la Cité-jardin d'Aïre; au même moment une fondation de l'Etat de Genève développe la Cité-jardin Nouvel-Aïre. Ces deux urbanisations sont représentatives d'un mouvement de pensée qui a marqué la production du logement ouvrier du début du XX^e siècle en Europe. Il n'en reste que très peu d'exemples à Genève.

Dès 1961, la SCHG entame la démolition de la Cité-jardin d'Aïre dans le but de densifier ses terrains. Dans un premier temps, elle confie aux frères Honegger la construction d'un ensemble de logements avec supermarché dans le triangle délimité par la rue Camille-Martin, l'avenue d'Aïre et le chemin des Sports. Elle lance ensuite la construction d'un ensemble de logements entre les chemins de l'Essor et des Sports; cette deuxième opération a soulevé huit ans de débats et de procédures à l'issue desquels, en 1990, les tenants du maintien de la Cité-jardin n'auront obtenu que la conservation d'un groupe de six maisons mitoyennes sur le chemin des Sports et d'une maison sur le chemin de l'Essor. En 2003, la SCHG dépose une demande de démolition de sept maisons du chemin de l'Essor, seule entité restante de la Cité-jardin d'Aïre; comme en 1990, deux maisons-témoins étaient prévues d'être préservées à l'angle de l'avenue de la Concorde; cette troisième opération signifierait la disparition quasi totale de la Cité-jardin d'Aïre.

La Cité-jardin Nouvel-Aïre existe encore dans son entier. La Fondation HBM Emile Dupont a effectué une rénovation d'ensemble des maisons en sa possession en cherchant des solutions-types pour réduire les atteintes à l'architecture d'origine. Une vingtaine de maisons appartient à des propriétaires privés, qui entreprennent des rénovations et/ou agrandissements au coup par coup, de même que la construction d'annexes hétéroclites dans les jardins.

2. *La nécessité de protéger et de rénover*

En raison de la valeur patrimoniale des Cités-jardins d'Aïre et de la qualité du cadre de vie qu'apportent les jardins collectifs et privés dans ce quartier à forte densification, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et la Ville de Genève conviennent de la nécessité d'établir un plan de site. Les Cités-jardins d'Aïre possèdent une valeur d'ensemble: maisons, annexes, jardins, espaces collectifs, rues, chemins et végétation. Leur sauvegarde exige donc de maintenir l'ensemble des espaces bâtis et non bâtis.

De plus, la préservation des Cités-jardins doit être compatible avec une adaptation aux modes d'habiter contemporains. Le genre de vie et les standards de confort actuels ne correspondant plus à ceux des familles ouvrières du début du XX^e siècle, il est donc nécessaire de prendre en compte l'amélioration de l'habitabilité des logements.

3. *Objectifs du plan de site*

Les objectifs du plan de site sont de préserver le dernier témoignage de la Cité-jardin d'Aïre, à savoir les neuf maisons du chemin de l'Essor avec leurs jardins et les six maisons mitoyennes du chemin des Sports avec leurs abords, ainsi que l'essentiel de la Cité-jardin Nouvel-Aïre avec la maison de la Concorde inscrite à l'inventaire (Ms-i VGE-25). Il s'agit aussi de définir des règles pour l'aménagement des cités-jardins en respectant l'échelle et le caractère des constructions ainsi que des espaces extérieurs d'origine. Enfin, le plan a pour but de préserver la ferme dite Menut-Pellet et ses abords, sise sur la parcelle N° 3213 de la commune de Vernier.

4. *Périmètre du plan de site*

L'étude de plan de site a été effectuée sur un large secteur recouvrant les Cités-jardins d'Aïre d'origine, les ensembles de logements économiques à l'ouest et les objets particuliers que sont la maison de la Concorde et la ferme dite Menut-Pellet. Chaque entité a été analysée du point de vue de sa valeur patrimoniale et de la mesure adéquate de préservation à appliquer. Le périmètre de plan de site tracé sur cette base comprend les trois secteurs suivants:

- la Cité-jardin d'Aïre, sur les chemins des Sports et de l'Essor;
- les deux premières étapes de la Cité-jardin Nouvel-Aïre, le long de l'avenue Henri-Bordier et la maison de la Concorde, inscrite à l'inventaire, qui, avec son ancienne place, formait l'articulation de la cité-jardin de part et d'autre de l'avenue de la Concorde;
- la ferme dite Menut-Pellet, témoin du passé rural de ce site pour lequel une procédure d'inscription à l'inventaire a été ouverte.

Cet ensemble de bâtiments ruraux doit être affecté à un équipement public par la Ville de Genève qui en est propriétaire. Afin de préserver les anciens bâtiments d'interventions qui porteraient atteinte à leur substance, il a été décidé de définir, sur cette parcelle, une aire d'implantation destinée à une construction nouvelle. Celle-ci pourra accueillir les éléments d'un futur programme qui ne pourraient pas s'intégrer dans les bâtiments existants.

5. Déroulement de la procédure d'adoption du plan de site

En septembre 2005, le plan de site tel que décrit ci-dessus est mis à l'enquête publique. Le 22 mars, le Conseil municipal de la Ville de Genève émet un préavis défavorable, aux motifs que la zone devrait pouvoir être densifiée et que les extensions latérales prévues au chemin de l'Essor dénaturent l'esprit de la Cité jardin.

Le département, d'entente avec les communes de Genève et de Vernier, décide alors de suspendre la procédure et de lancer une étude de plan directeur de quartier (PDQ), prenant en compte un périmètre plus large, afin d'étudier la problématique de la densification du quartier, en concertation avec les acteurs concernés.

Ce PDQ, incluant le plan de site N° 29 400 A - 208-540, situé sur les Villes de Genève et Vernier, adopté par résolutions du 25 juin 2013 des Conseils municipaux de Genève et Vernier, a été approuvé par le Conseil d'Etat le 25 septembre 2013. Dès lors, il y a lieu de reprendre la procédure mise en suspens avec un plan de site modifié pour prendre en compte les remarques du Conseil municipal de la Ville de Genève.

6. Modifications apportées au projet de plan de site de 2005

En juin 2009, l'autorisation est donnée à la SCHG d'agrandir les villas du chemin de l'Essor par l'adjonction de vérandas à l'arrière des maisons et d'améliorer le confort des habitations par la création de salles de bains et l'isolation des caves. Ces vérandas figurent sur le nouveau plan de site comme seules extensions possibles.

De plus, suite à divers échanges avec la Ville de Genève, l'aire d'implantation de constructions nouvelles au sein de la parcelle N° 3213 (secteur 3) a été revue afin d'offrir un potentiel adapté à d'éventuels nouveaux locaux de quartier proches de la ferme Menut-Pellet à restaurer.

L'accessibilité par les mobilités douces au secteur et la question de l'éventuelle protection contre le bruit le long de l'avenue de l'Ain ont guidé la Ville de Genève vers cette nouvelle proposition d'implantation qui respecte la distance et

les vues droites sur la parcelle N° 2768 au nord selon la servitude existante, la distance entre les bâtiments et le positionnement de constructions basses en limite de propriété.

Commentaires du Conseil administratif

Lors de sa séance du 10 avril 2006, le Conseil municipal avait rendu un préavis défavorable au projet de plan de site N° 29 400 A (proposition PR-439) qui lui avait été soumis pour la première fois.

Le projet que le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) a remis à l'enquête publique et qui vous est soumis aujourd'hui est, à quelques détails près, quasi identique. Dix ans plus tard, le contexte a pourtant fondamentalement changé.

En 2006, deux griefs avaient été faits au projet. Il avait été reproché d'une part que le plan de site ne permettait pas de densifier le secteur du chemin de l'Essor et de l'avenue Henri-Bordier à la hauteur de ce que ce territoire, de par sa situation, aurait permis. D'autre part, certains conseillers municipaux avaient estimé au contraire que les mesures de protection du bâti étaient insuffisantes et que des extensions prévues de certaines des maisons ouvrières composant la Cité-jardin ne sauraient être admises.

La procédure d'adoption du plan de site avait alors été suspendue suite au préavis négatif de la Ville.

En 2006, le Conseil d'Etat décide de reprendre le dossier afin de promouvoir une vision globale du développement sur un périmètre élargi au triangle formé par les voies CFF, l'avenue de l'Ain et l'avenue d'Aire. Cette démarche dont l'aboutissement s'est concrétisé par l'adoption du PDQ de la Concorde a permis d'atteindre deux objectifs, a priori contradictoires, à savoir d'une part une substantielle densification et d'autre part la préservation de la Cité-jardin d'Aire. Le premier grief fait par le Conseil municipal n'a donc plus de raison d'être.

Quant aux mesures de protection du patrimoine, les extensions initialement prévues au chemin de l'Essor ont désormais été supprimées.

La Ville de Genève est également concernée par ce projet de plan de site en tant que propriétaire. S'agissant de la maison de la Concorde, elle fait d'ores et déjà l'objet d'une mesure de protection au titre d'une inscription à l'inventaire (Ms-i VGE-25) et l'adoption du plan de site ne changera rien à son statut actuel. En ce qui concerne la ferme Menut-Pellet, une étroite collaboration entre les services de la Ville et le Service cantonal des monuments et de sites a permis de réserver une aire d'implantation permettant de futures extensions répondant au programme à long terme d'une future maison de quartier. Par ailleurs, le projet

de rénovation, pour lequel le Conseil municipal a accordé un crédit d'étude d'un montant de 952 000 francs (proposition PR-893) est également le fruit de cette collaboration.

Le projet de plan de site dans sa forme actuelle répond ainsi parfaitement aux besoins et aux attentes de la Ville.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

vu le plan directeur de quartier de la Concorde approuvé par le Conseil municipal le 25 juin 2013 et par le Conseil d'Etat le 25 septembre 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan de site N° 29 400 A - 208-540, à la Cité-jardin d'Aïre.

Annexe: plan du PS N° 29 400 A - 208-540

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG

9. Proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 795 500 francs destiné aux travaux d'assainissement du trottoir en porte-à-faux du quai du Seujet en coordination avec la réalisation du projet Génilac des Services industriels de Genève (PR-1207).

Introduction

Le quai du Seujet, situé en rive droite du Rhône et reliant le quai Turretini à la rue de Sous-Terre, a fait l'objet d'une inspection d'ouvrage. Le résultat de celle-ci préconise une intervention d'entretien pour garantir sa pérennité et sa sécurité.

Les Services industriels de Genève (SIG) vont réaliser prochainement le projet Génilac, solution thermique pour le refroidissement et le chauffage de bâtiments avec l'eau du lac Léman. Le projet prévoit le passage de conduites de transport d'eau dans l'ouvrage du quai du Seujet.

Dès lors, il est proposé de mener une première partie des travaux d'assainissement du quai du Seujet en synergie avec la réalisation du projet Génilac afin de bénéficier d'une optimisation de la charge financière liée à l'intervention, d'une coordination technique et d'une rationalisation de la durée et de l'emprise des travaux.

Exposé des motifs

Le rapport de l'inspection visuelle de l'ouvrage menée en 2013, appuyée par des sondages et prélèvements in situ, indiquent une corrosion par les chlorures des armatures structurelles de l'ouvrage, d'où la nécessité d'intervenir rapidement pour stopper le phénomène d'oxydation des armatures et assurer la pérennité de l'ouvrage.

Description de l'ouvrage

Le quai du Seujet, avec sa promenade et sa chaussée, se situe en rive droite du Rhône, en face du Bâtiment des Forces-Motrices, et relie le quai Turretini à la rue de Sous-Terre. Les travaux de construction se déroulèrent de 1972 à 1974.

Le quai du Seujet, d'une longueur de 660 m et d'une largeur de 3,30 m, a été conçu sur le concept statique d'une console. Une paroi moulée fichée dans le Riss surmontée d'une paroi en moellons supporte la dalle en porte-à-faux. La paroi précitée constitue un des deux murs latéraux d'une galerie d'une largeur de 4,10 m et d'une hauteur de 2,75 m.

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG

La plateforme du quai est constituée d'une dalle en béton armé, d'une épaisseur de 25 cm à 30 cm, recouverte par des dalles en granit posées sur un lit de mortier, et ne dispose malheureusement d'aucune étanchéité.

Des grilles de sol permettent de récolter les eaux de pluie et de les rejeter au Rhône. Des garde-corps de type «Dufour renforcé», d'une hauteur de 1 m, sont ancrés dans le bandeau de l'ouvrage.

Description du projet Génilac des SIG

Le projet Génilac consiste à utiliser l'eau du lac Léman pour rafraîchir et chauffer des bâtiments. L'eau est pompée et transportée par un réseau de conduites, qui achemine cette eau vers un quartier de bâtiments interconnectés. La température de l'eau du lac permet le rafraîchissement des espaces et des installations industrielles. Avec l'ajout d'une pompe à chaleur, le système peut chauffer les bâtiments. Après utilisation, l'eau est restituée au milieu naturel à des températures proches du milieu récepteur.

Programme et descriptif des travaux

Afin d'illustrer les synergies entre les travaux de la Ville de Genève et les SIG, le descriptif des travaux d'assainissement de l'ouvrage et du projet Génilac des SIG se trouve ci-après.

La nature des travaux d'assainissement du quai du Seujet, qui concerne le trottoir en porte-à-faux, est la suivante:

- dépose du dallage du trottoir;
- neutralisation du processus de corrosion de l'armature;
- assainissement du béton d'enrobage;
- protection durable des armatures;
- mise en place d'une étanchéité pour éviter la dégradation de l'ouvrage par l'humidité et l'épandage de sel de déverglaçage;
- mise en place d'une protection de l'étanchéité;
- repose du dallage du trottoir.

Les interventions sur le quai du Seujet pour la réalisation du projet Génilac des SIG sont les suivantes:

- abattage des arbres;
- dépose du dallage adjacent au trottoir;

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG

- nettoyage de la galerie avant la pose des conduites;
- pose des conduites;
- repose du dallage;
- plantation des arbres.

L'analyse détaillée des travaux à réaliser par la Ville et les SIG démontre qu'une réelle synergie sera profitable aux deux maîtres d'ouvrage, et principalement à la Ville.

Il est donc proposé de réaliser un assainissement dit «minimal» en synergie avec le projet Génilac qui consiste à traiter uniquement l'angle du porte-à-faux du trottoir. Lors de cette intervention, une longueur d'environ 1,20 m horizontalement et une hauteur d'environ 1 m seraient assainies depuis l'angle du porte-à-faux. En effet, une intervention ultérieure au passage du projet Génilac serait techniquement très difficile à réaliser et beaucoup plus coûteuse du fait de la présence des conduites du projet des SIG.

Le solde du trottoir en porte-à-faux sur une longueur d'environ 2,6 m devra être assaini dans une deuxième étape à planifier et donnera lieu à une nouvelle demande de crédit d'ici quelques années.

Estimation des coûts

Travaux de génie civil

Installation de chantier	9,1%	127 000
Echafaudages	1 gl	112 000
Dépose et stockage des dalles existantes	1 275 m ²	76 000
Hydrodémolition	1 275 m ²	253 000
Bétonnage avec béton à ultra haute performance	1 275 m ²	345 000
Repose des dalles	1 275 m ²	227 000
Réfections ponctuelles	1 gl	260 000
Total	1 275 m ²	1 400 000

Honoraires

Ingénieur civil	14,0%	150 000
Ingénieur géomètre, cadastration	0,5%	8 000
Héliographie	0,7%	11 000
Information publique et communication	0,4%	6 000
Total		175 000
Coût total HT de l'assainissement de l'ouvrage		1 575 000

3020

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2016 (après-midi)

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG

Calcul des frais financiers

TVA 8% (arrondi)	126 000
Coût total TTC de l'assainissement de l'ouvrage (arrondi)	1 701 000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	68 000
Intérêts intercalaires : $\frac{(1\,769\,000) \times 16 \times 2,25\%}{2 \times 12}$	26 500
Coût total TTC de l'assainissement de l'ouvrage (arrondi)	1 795 500

Référence au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028 (p. 56)

Cet objet est prévu en qualité de projet actif sous le N° 101.400.18 du 12^e plan financier d'investissement PFI 2017-2028, «Seujet, quai du: [OA 5146] – Entretien du trottoir en porte-à-faux», pour un montant total de 5 000 000 de francs, avec une date de dépôt qui était prévue en 2017. Le solde, soit 3 200 000 francs, correspondant à la deuxième étape, sera utilisé à une date ultérieure.

Budget de fonctionnement

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et ne nécessiteront pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement net prévue, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 107 200 francs.

Validité des coûts

L'estimation des coûts est basée sur le devis estimatif de réfection tiré du rapport d'inspection de l'ouvrage et les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2016.

Le niveau de précision des coûts correspond à celui d'une étude de faisabilité, réalisée pour des raisons opérationnelles et de coordination en interne des services.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG

Autorisation de construire et délai de réalisation

Compte tenu de la nature des travaux, l'assainissement de l'ouvrage n'est pas soumis à une autorisation de construire.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à dix mois. Dès lors, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Les SIG souhaitant mener leur chantier en 2017, la date prévisionnelle de mise en exploitation sera donc 2018.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Obligation légale

Selon l'article 58 du code des obligations:

«¹ Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.

»² Est réservé son recours contre les personnes responsables envers lui de ce chef.»

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet est pleinement en adéquation avec l'Agenda 21 grâce à la mise en œuvre de différents principes énumérés ci-dessous et s'inscrit dans les objectifs de la Ville de Genève en matière de développement durable.

Les pièces métalliques qui auront été déposées suivront les filières de valorisation appropriées. Les bétons démolis seront recyclés pour être réutilisés.

Les travaux seront réalisés en respectant les règles de protection des cours d'eau définies par les autorités cantonales.

Information publique

Sur place, des panneaux contenant des informations sur les travaux seront placés sur les divers lieux et déplacés au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

3022

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2016 (après-midi)

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG

Avant le début du chantier ou à chaque grande étape de travaux, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitants du quartier, dans le but de leur présenter les travaux qui seront effectués, leur durée ainsi que les mesures de circulation prises pendant le chantier.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement
et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Assainissement des trottoirs du quai du Seujet

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	158 000	9%
Génie civil	1 400 000	78%
Frais divers (héliographie, information et communication)	17 000	1%
Frais financier (yc TVA)	220 500	12%
Coût total brut du projet TTC (arrondi)	1 795 500	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: GCI

	Montant	Poste en ETP
CHARGES		
30 - Charges de personnel		-
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers intérêts / amortissements	107 200	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	107 200	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenus des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **-107 200**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017			
2017	570 500	0	570 500
2018	1 225 000	0	1 225 000
Totaux	1 795 500	0	1 795 500

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 795 500 francs destiné aux travaux d'assainissement de l'angle du porte-à-faux du trottoir du quai du Seujet situé sur les parcelles de Genève, secteur Petit-Saconnex N° 4715 et secteur Genève-Cité N° 7579 et N° 7422, propriétés du domaine public communal de la Ville de Genève.

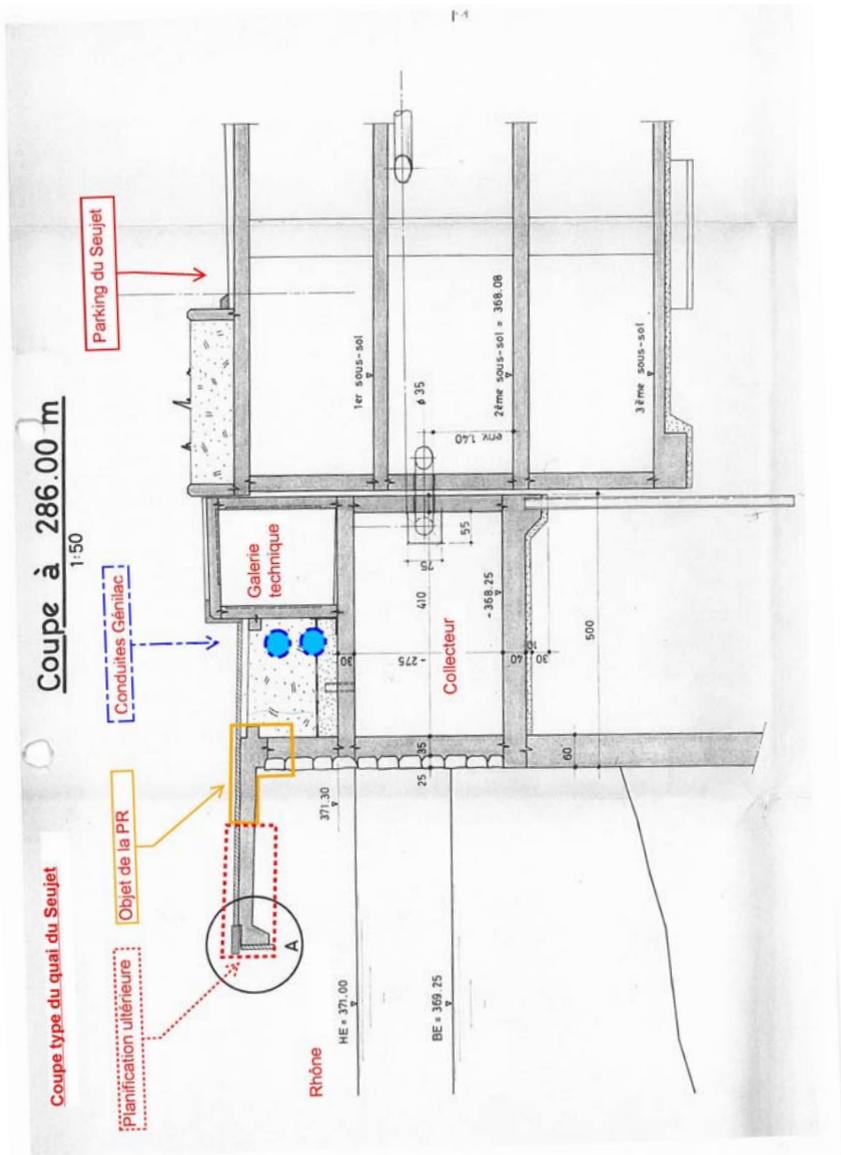
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 795 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: coupe de l'ouvrage du quai du Seujet

Proposition: travaux d'assainissement du trottoir du quai du Seujet
en coordination avec le projet Génilac des SIG



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1207 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (71 oui).

Le président. Nous sommes saisis de neuf motions d'ordonnancement. La première demande le traitement en urgence de la motion M-1256 qui a trait aux marchés publics. Je donne la parole une minute à M. Gomez pour défendre l'urgence.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Nous souhaitons que cette motion qui se trouve au fin fond de notre ordre du jour soit renvoyée à la commission des finances. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'urgence afin qu'elle soit très rapidement étudiée. Comme vous le savez, cette motion demande de la transparence et surtout de dissiper un certain nombre de doutes que la commission avait concernant certains marchés publics de la Ville. Du reste, ils avaient entraîné de la part de certains groupes dont celui des Verts le refus des comptes 2015 en commission. En effet, dans un premier temps nous n'avions pas accepté ces comptes, car nous attendions quelques réponses sur ces marchés publics. Force est de constater que nous ne les avons toujours pas obtenues. Malgré cela nous avons quand même accepté les comptes car ils étaient maintenus dans l'ensemble. Toutefois nous attendons toujours des explications qui tardent à venir. Pour une question de contrôle démocratique de la vie parlementaire et municipale, il nous semble important que le Conseil administratif, et surtout M. Pagani, réponde enfin aux nombreuses demandes de la commission des finances. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter cette urgence et de renvoyer directement cette motion à la commission des finances.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1256 est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour ainsi que le traitement en urgence du projet de délibération PRD-130 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Anne Carron, Simon Brandt, Vincent Schaller, Adrien Genecand, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Lionel Ricou: «Règlement allocation de rentrée scolaire». Vous avez la parole, Madame Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Merci, Monsieur le président. Sachant la vitesse à laquelle notre parlement travaille, nous demandons de traiter en urgence ce nouveau texte. Il s'agit d'ajouter un alinéa sur le règlement d'allocation de rentrée scolaire. C'est maintenant que nous devons décider de son sort, car la prochaine rentrée scolaire est dans dix mois et cela va très vite. Voilà pourquoi nous demandons l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-130 est acceptée par 37 oui contre 15 non (16 abstentions).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-201 de M^{me} et MM. Simon Brandt, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Patricia Richard: «Soutien à la réforme RIE III». La parole est à M. Ricou.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. Par cette résolution nous souhaitons demander au Conseil municipal qu'il se prononce sur le soutien de la prise de position du Conseil administratif concernant la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Comme vous le savez, dans le cadre de la consultation sur le projet de loi cantonal, une majorité du Conseil administratif a exprimé son soutien. Par le biais de cette résolution, nous souhaitons renforcer et appuyer ce soutien.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-201 est acceptée par 45 oui contre 23 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1260 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Patricia Richard, Anne Carron, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Pour une évaluation des prestations délivrées par la Ville de Genève». Vous avez la parole, Monsieur Ricou.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. Par cette motion, nous souhaitons là aussi appuyer les démarches du Conseil administratif. Les membres de l'exécutif sont venus à plusieurs reprises en commission des finances nous annoncer qu'ils avaient l'intention d'entamer l'évaluation de certaines prestations de la Ville et notamment d'établir un *benchmarking*, c'est-à-dire une comparaison entre différents services de différentes villes. Nous souhaitons donc, par cette motion, soutenir cette démarche.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1260 est acceptée par 37 oui contre 33 non.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-118 relatif à la troisième réforme de l'imposition des entreprises. La parole est à M. Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Nous demandons le traitement en urgence de cet objet en vue des très graves restructurations qui s'annoncent avec cette réforme de l'imposition des entreprises pour la Ville de Genève. Des évaluations menées actuellement estiment comme conséquence un déficit tournant autour des 50 millions de francs pour un manque de rentrées dans les caisses de la Ville de Genève. Si cette réforme est acceptée, ces manques s'élèveront à 50 millions de francs. Il nous apparaît impératif que le Conseil municipal soit à la fois informé de la position du Conseil administratif et qu'il soit aussi consulté sur cette prise de position qui ne doit pas se faire au détriment des prestations offertes par la Ville. Je vous invite donc à accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-118 est acceptée par 43 oui contre 25 non.

Le président. La sixième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport P-326 A relatif à l'Accord sur le commerce des services (ACS). Je donne la parole à M^{me} Studer pour défendre l'urgence.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Cette demande d'urgence concerne le rapport sur la pétition relatif à l'accord Trade in Services Agreement (TiSA) qui est négocié entre 50 pays depuis 2012 et qui arrive actuellement dans une phase cruciale de négociation. Cette pétition a été déposée en 2014. Il nous semble absolument nécessaire qu'elle soit traitée avant que la négociation sur cet objet aboutisse. Nous vous demandons donc d'accepter de traiter maintenant ce rapport.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport P-326 A est acceptée par 48 oui contre 23 non.

Le président. La septième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-129 relatif aux compétences délibératives. Vous avez la parole, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit d'une modification du règlement du Conseil municipal (RCM) qui a trait aux compétences délibératives. Nous pouvons maintenant nous prononcer dessus, puisque la loi sur l'administration des

communes a été modifiée et votée le 1^{er} septembre de cette année. Par conséquent, il est maintenant utile d'adapter le RCM. Je pense qu'il faut statuer sur cette problématique une fois pour toutes en quelques secondes. En 2012 ce Conseil municipal avait déjà accepté quasi unanimement cette modification, mais le Service de surveillance des communes l'avait refusée, prétextant que la loi l'interdisait. La loi a changé, par conséquent nous pouvons le faire. Il s'agit simplement de faire en sorte que les décisions présentées à ce Conseil municipal soient issues des commissions, ce qui change la donne dans le sens que cela facilite notre travail et qu'il y a toujours la possibilité de revenir en arrière. Au moins on est au clair. Ce qui a été décidé en commission sera présenté à ce Conseil municipal et c'est le projet de base. Ce sera valable pour toutes les propositions y compris le projet de budget. Je vous remercie d'accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le PRD-129 est acceptée par 41 oui contre 30 non.

Le président. La huitième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1247 qui a trait à la réalisation de nouveaux terrains de rugby aux Evaux. Je donne la parole à M. Ivanov.

M. Christo Ivanov (UDC). Merci, Monsieur le président. Le but de cette demande d'urgence est de renvoyer cette motion à la commission des sports et de la traiter rapidement. En effet, il y a quasi trois ans, le 20 novembre 2013, j'avais déjà déposé une motion similaire signée par tous les groupes demandant la réalisation de deux terrains à Vessy. Or, il s'avère que ce n'était pas possible de le faire à Vessy puisqu'il y aura bientôt un terrain synthétique. Le rugby et le football américain sont vraiment orphelins puisqu'il n'y a qu'un seul terrain pour plus de 600 joueurs. Je vous demande donc d'accepter cette urgence pour un renvoi à la commission des sports.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1247 est acceptée par 70 oui contre 3 non.

Le président. Enfin, la neuvième et dernière motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1261 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner et Virginie Studemann: «Turquie: défendre les droits humains, la démocratie et les droits du peuple kurde». (*Brouhaha.*) Abstenez-vous de vos commentaires et ça ira beaucoup mieux... Je donne la parole à M^{me} Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos (S). Merci, Monsieur le président. Je pense que vous l'avez vu dernièrement dans la presse, Asli Erdogan est une grande voix de la littérature turque et est également une militante des droits humains en Turquie. Elle n'a pas de lien de parenté avec le président turc, je vous le confirme. Elle a été incarcérée le 16 août en Turquie, et le 10 novembre une réclusion à perpétuité a été annoncée. Par ses propos elle a lancé un appel d'urgence à toute la communauté européenne. La situation est grave. Je pense que toutes les personnes ici en parlent et elles se demandent quelle est la compétence de la Ville de Genève sur ce sujet.

Le président. C'est une minute, Madame Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos. Oui, je termine. Toutefois il est vrai que s'il y a beaucoup de bruit c'est difficile d'être synthétique...

Le président. Ce n'est pas facile en effet. J'en tiens compte.

M^{me} Christina Kitsos. Comme vous le savez, la Ville de Genève est le siège de l'ONU où ont été signées un certain nombre de conventions. Je pense qu'il est important de soutenir ce type de thématiques par les messages que l'on adresse en Suisse, mais surtout en Ville de Genève. En effet, cela ne touche pas seulement l'Union européenne, mais également la Suisse et la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1261 recueille 34 oui et 34 non (3 abstentions). Le président départage les voix en votant non.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous à 20 h 30 pour poursuivre avec notre ordre du jour.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2962
2. Communications du Conseil administratif	2962
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2963
4. Pétitions.	2964
5. Questions orales	2966
6. Proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 998 000 francs destiné au réaménagement de la rue du Commerce (PR-1203)	2990
7. Proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 9 714 000 francs, destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 167 000 francs et la récupération de la TVA de 594 000 francs, soit un montant net de 7 953 000 francs (PR-1204)	3000
8. Proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29 400 A - 208-540 de la «Cité-jardin d'Aïre», situé entre l'avenue de la Concorde, l'avenue de l'Ain, l'avenue Henri-Golay, la rue Camille-Martin et le chemin de l'Essor, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex (PR-1205).	3011
9. Proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 795 500 francs destiné aux travaux d'assainissement du trottoir en porte-à-faux du quai du Seujet en coordination avec la réalisation du projet Génilac des Services industriels de Genève (PR-1207).	3017
10. Propositions des conseillers municipaux	3031
11. Interpellations	3031
12. Questions écrites	3031

Le mémorialiste:
Ramzi Touma